Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020

Syndicat mixte ouvert
Val de Loire Numérique

contact@valdeloirenumerique.fr

02 54 58 44 39

WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR

RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Chères collègues, Chers collègues,

En 2020, la crise sanitaire a frappé de plein fouet notre pays. L'arrêt d'une partie des activités et les mesures de confinement marqueront pour longtemps nos concitoyens mais également les différents acteurs de l'économie de notre territoire.

Durant toutes ces semaines très particulières, le Syndicat a maintenu son activité au service de ses membres, des habitants et des entreprises. Les missions ont été assurées tant en télétravail que sur le terrain ce qui a permis d'assurer un suivi quotidien et de proximité du déploiement de la fibre et de poursuivre les installations du réseau Val de Loire wifi public.

Si la crise a ralenti la dynamique de production, le déploiement de la fibre a continué et progressé, même pendant la période de confinement, avec 36 000 prises déployées par Val de Loire Fibre à fin 2020.

Début 2020, Val de Loire Fibre était en retard sur les objectifs, j'ai donc souhaité rencontrer la direction de TDF régulièrement tout au long de cette année 2020, au côté de Sylvie Giner, Vice-présidente, et Pierre Commandeur, Vice-président. Ces comités stratégiques ont permis d'aboutir à une inflexion très positive de la position de notre délégataire.

En effet, Val de Loire Fibre s'est engagé à mener un ambitieux plan de rattrapage des retards qui s'étaient accumulés. À ce titre, ils termineront le déploiement fin 2023 malgré l'épisode de Covid-19. L'année 2023 correspond d'ailleurs à la date que nous avions inscrite dans le cahier des charges de la DSP et que TDF avait proposé d'améliorer dans sa réponse. Des moyens supplémentaires ont été engagés par le délégataire avec l'arrivée de nouvelles entreprises sous-traitantes dès 2021. Cela a permis d'accentuer le rythme de la commercialisation qui a atteint, fin 2020, 1 500 nouvelles prises raccordables chaque semaine en moyenne.

De plus, la crise sanitaire a mis en lumière une nouvelle fois les besoins d'accès à Internet mais également la nécessité de développer les usages de demain afin d'éviter tout risque de fracture numérique.

La réflexion sur la Data pour développer nos territoires est fondamentale. Le Syndicat a donc amorcé la réflexion sur l'utilisation des données, dans le respect du RGPD (cryptage, algorithme d'anonymisation) et la mise en place d'une plateforme de visualisation des données issues des bornes wifi. Cet outil permettra aux collectivités de mieux appréhender leur territoire.

L'année 2020 a également été marquée par le renouvellement du Conseil syndical et du Bureau, suite aux élections municipales et communautaires de juin 2020.

Et, en septembre 2020, les Conseillers syndicaux nouvellement élus ou réélus m'ont fait confiance pour présider le SMO Val de Loire Numérique. Je tiens à remercier l'ensemble des Conseillers syndicaux qui ont œuvré à nos côtés jusqu'en 2020.

Bernard PILLEFER
Président de Val de Loire Numérique

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

I. LE SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

1- LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 6

A. Le Conseil syndical 6
B. Le Bureau 9
C. Formation des nouveaux élus 10

2- UNE ORGANISATION ADAPTÉE À L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT 11

A. Des aménagements de travail adaptés au contexte inédit 11
B. L'équipe 11

3- UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINE ET UNE FORTE SÉCURISATION JURIDIQUE 12

A. Élaboration d'une prospective financière 12
B. Signature de la convention de financement du Très Haut Débit sur les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire 13
C. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) 14

4- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 16

5- LA COMMUNICATION 20

A. Les outils développés en 2020 20
B. Synthèses des événements 2020 21

II. LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

1- LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) 23

A. La DSP en 10 points 23
B. Les acteurs de la construction du réseau 24
C. Les réalisations de Val de Loire Fibre 25
- Déploiement 25
- Commercialisation 30
- Exploitation 34

D. Les difficultés rencontrées et les actions du SMO 35
- 2023 : un nouvel engagement de Val de Loire Fibre 35
- Les causes du retard 35
- Les actions du Syndicat 36

E. La stratégie de filière 36
- Formation 37
- Insertion 37

2- L'APPUI ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES 38

A. Réponses aux "saisines" 38
B. Supports d'information 39

3- LE PASSEPORT INCLUSION NUMÉRIQUE 42

A. Le dispositif 42
B. Le passeport inclusion numérique en chiffres 43

III. LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX USAGES NUMÉRIQUES

1- VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC 44

A. Le wifi touristique 45
B. Le wifi territorial 47
C. Le déploiement de Val de Loire wifi public (au 31/12/2020) 48
D. La gestion du "guichet unique" de versement des subventions 49
E. Val de Loire wifi public : suivez le déploiement 51

2- LE PROJET SMART VAL DE LOIRE 52

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

I. LE SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

EPCI MEMBRES
DE VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

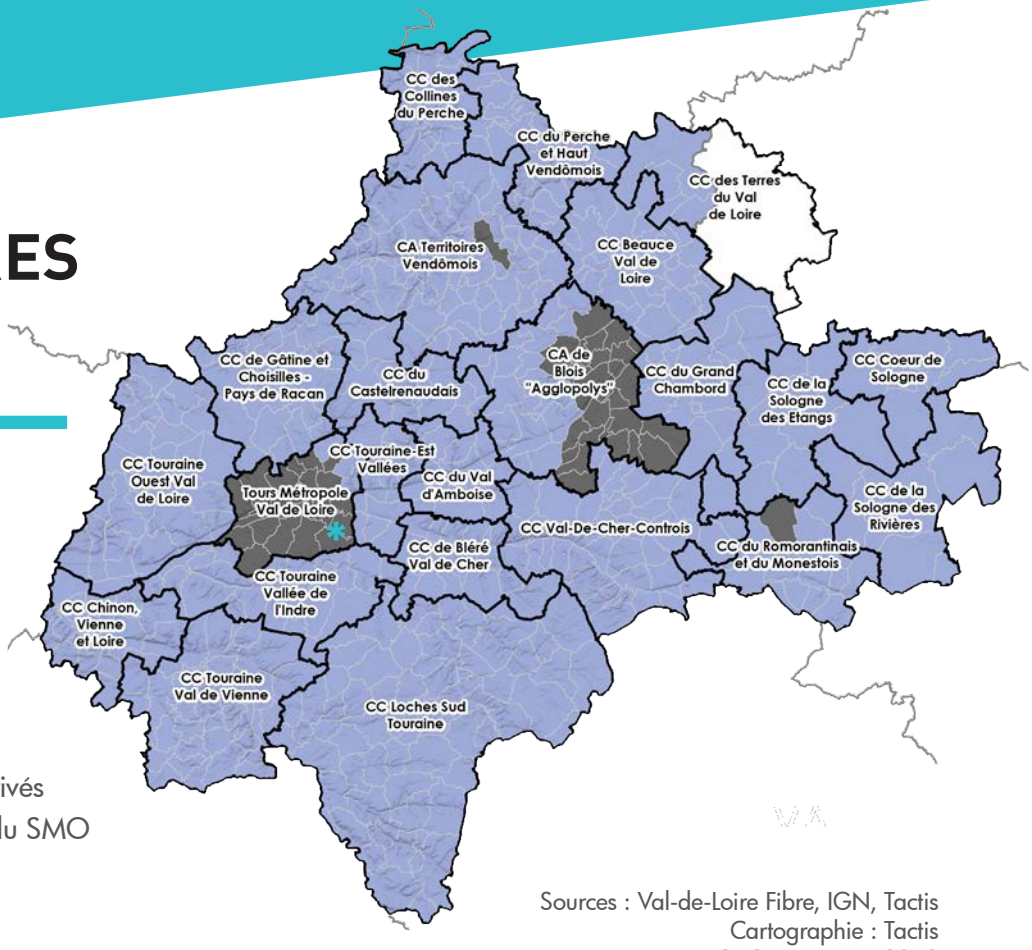

Zone d'investissements privés
Périmètre d'intervention du SMO
EPCI membre
Département
* Délégation de compétence

Sources : Val-de-Loire Fibre, IGN, Tactis
Cartographie : Tactis
© IGN - Tactis - 2018

1 LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

A. Le Conseil syndical

Le Conseil syndical est composé de 54 élus, désignés par l'assemblée délibérante de chaque membre, dans le respect des équilibres territoriaux : 5 collèges disposant de 20% des voix chacun.
Il délibère sur l'ensemble des décisions du Syndicat, projets et organisation interne. Une partie de ses attributions est déléguée au Président.

En 2020, le Conseil syndical s'est réuni 5 fois.

Pour faire suite aux élections municipales et au renouvellement des conseils communautaires, le Conseil syndical s'est réuni le **22 septembre** pour les élections du Président et des membres du Bureau.

- 5 délégués — CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER — 20 voix
- 5 délégués — CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE — 20 voix
- 4 délégués — RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE — 20 voix
- 20 délégués — EPCI DU LOIR-ET-CHER — 20 voix
- 20 délégués — EPCI D'INDRE-ET-LOIRE — 20 voix

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Composition du Syndicat - *avant renouvellement*

EPCI de Loir-et-Cher

Laurent ALLANIC
Hubert AZEMARD
Stéphane BAUDU
Michel BEAUMONT
Michel BIGUIER
Roland BINGLER
André BOISSONNET
Bernard BONHOMME
François BORDE
Joël DEBUIGNE
Jean GASIGLIA
Bernard GIRAULT
Pascal GOUBERT de CAUVILLE
Michel GUIMONET
Raphaël HOUGNON
Christophe LECLERCQ
Éric MARTELLIÈRE
Nathalie MATHIEU
Philippe MERCIER
Jean-François MEZILLE

EPCI d'Indre-et-Loire

Marc ANGENAULT
Philippe BEHAEGEL
Alain BÉNARD
Claude BORDIER
Thierry BRUNET
Jean-Marie CARLES
Michel CHEVET
Pierre DOURTHE
Alain ESNAULT
Jocelyn GARCONNET
Jean-Pierre GASCHET
Isabelle GAUDRON
Marc HAMON
Jean-Serge HURTEVENT
Magali L'HERMITE
Patrick MICHAUD
Jean-Claude OMONT
Christian PIMBERT
Jean-Marie VANNIER
Olivier VIÉMONT

Conseil départemental de Loir-et-Cher

Pascal BIOULAC
Jean-Marie JANSSENS
Catherine LHÉRITIER
Nicolas PERRUCHOT
Bernard PILLEFER

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Martine CHAIGNEAU
Jocelyne COCHIN
Sylvie GINER
Pierre LOUAULT
Isabelle RAIMOND-PAVERO

Conseil régional Centre-Val de Loire

Pierre COMMANDEUR
Claude GREFF
Sabrina HAMADI
Valentino GAMBUTO

Composition du Syndicat - *après renouvellement*

EPCI de Loir-et-Cher

Laurent ALLANIC
Hubert AZEMARD
Malik BENAKCHA
Thibaut BOURGET
Marwane CHABBI
Frédéric DEJENTE
Bernard ESPUGNA
Michel GUIMONET
Nicolas HASLÉ
Henry LEMAIGNEN
Roger LEROY
Stéphane LEROY
Éric MARTELLIÈRE
Philippe MASSON
Philippe MERCIER
Karine MICHOT
Joël NAUDIN
Alain PROT
Pierre SOLON
Régis SOYER

EPCI d'Indre-et-Loire

Marc ANGENAULT
Christophe BAUDRIER
Philippe BEHAEGEL
Alain BENARD
Claude BORDIER
Thierry BRUNET
Jean-François CRON
Jocelyn GARCONNET
Jean-Christophe GASSOT
Jean-Claude GAUTHIER
Marc JONCHERAY
Marc LEPRINCE
Patrick MICHAUD
Vincent MORETTE
Jean-Claude OMONT
Sylvia PASCAUD
Christian PIMBERT
Daniel SANS-CHAGRIN
Martine TARTARIN
Françoise THOMERE

Conseil départemental de Loir-et-Cher

Pascal BIOULAC
Jean-Marie JANSSENS
Catherine LHÉRITIER
Nicolas PERRUCHOT
Bernard PILLEFER

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Martine CHAIGNEAU
Jocelyne COCHIN
Sylvie GINER
Pierre LOUAULT
Isabelle RAIMOND-PAVERO

Conseil régional Centre-Val de Loire

Pierre COMMANDEUR
Claude GREFF
Sabrina HAMADI
Valentino GAMBUTO

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL SYNDICAL

4 FÉVRIER
PARÇAY-MESLAY

- Budget Primitif 2020 et révision des autorisations de programme/crédits de paiement
- Avenant n°3 relatif à la convention de délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau très haut débit sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire
- Convention de partenariat wifi avec Tours Métropole
- Prise en charge des frais de déplacement par le Syndicat
- Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de communication

19 MAI
BLOIS

- Approbation compte de gestion 2019
- Approbation compte administratif 2019
- Affectation résultats 2019 au budget 2020

22 SEPTEMBRE
BLOIS
Élections

- Élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau
- Délégations du Bureau
- Délégations du Président
- Modalités d'élection de la Commission d'Appel d'Offres

13 NOVEMBRE
PARÇAY-MESLAY

- Décision Modificative n°1-2020 relative aux régularisations de TVA

1ER DÉCEMBRE
PARÇAY-MESLAY

- Débat d'Orientations Budgétaires 2021
- Ouverture anticipée des crédits d'investissement au Budget 2021
- Principe de refacturation du budget principal aux budgets annexes
- Désignation de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent
- Renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Création et désignation des membres de la Commission de Contrôle Financier
- Dépôt de liste Commission de Délégation de Service Public
- Création d'emplois non permanents (contrats de projet) et évolution des personnes éligibles au régime indemnitaire du Syndicat
- Création d'un poste de rédacteur principal 2ème classe suite à la réussite au concours d'un agent

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

B. Le Bureau

Le Bureau est composé de 15 membres : le Président, 4 Vice-présidents issus des cinq collèges et 2 membres supplémentaires par collège. Il a été renouvelé lors du Conseil syndical du 22 septembre 2020.

Avant renouvellement

1 PRÉSIDENT

Bernard PILLEFER
CD41

4 VICE-PRÉSIDENTS

Sylvie GINER*
CD37
* en charge de la stratégie de filière

Pierre COMMANDEUR
Conseil Régional

Jean-Pierre GASCHET
EPCI 37

Michel GUIMONET
EPCI 41

10 MEMBRES ÉLUS

Pascal BIOULAC
CD41

Martine CHAIGNEAU
CD37

Valentino GAMBUTO
Conseil Régional

Pierre DOURTHE
EPCI 37

Stéphane BAUDU
EPCI 41

Catherine LHÉRITIER
CD41

Isabelle RAIMOND-PAVERO
CD37

Sabrina HAMADI
Conseil Régional

Jean-Marie VANNIER
EPCI 37

Philippe MERCIER
EPCI 41

Après renouvellement

1 PRÉSIDENT

Bernard PILLEFER
CD41

4 VICE-PRÉSIDENTS

Sylvie GINER*
CD37
* en charge de la stratégie de filière

Pierre COMMANDEUR
Conseil Régional

Martine TARTARIN
EPCI 37

Michel GUIMONET
EPCI 41

10 MEMBRES ÉLUS

Pascal BIOULAC
CD41

Martine CHAIGNEAU
CD37

Valentino GAMBUTO
Conseil Régional

Thierry BRUNET
EPCI 37

Hubert AZEMARD
EPCI 41

Catherine LHÉRITIER
CD41

Isabelle RAIMOND-PAVERO
CD37

Sabrina HAMADI
Conseil Régional

Jocelyn GARCONNET
EPCI 37

Pierre SOLON
EPCI 41

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Les réunions de bureau

Le Bureau s'est réuni
4 fois en 2020.

- 14 JANVIER /// BLOIS
- 3 JUIN /// TOURS
- 20 OCTOBRE /// TOURS
- 18 NOVEMBRE /// BLOIS

C. Formation des nouveaux élus

Le Syndicat a souhaité mettre en place deux temps de formation afin de permettre aux nouveaux élus d'appréhender les projets en cours.
La réunion sur la thématique de la fibre a été organisée le **21 octobre 2020**.
À noter : en raison du contexte sanitaire, la réunion sur la thématique wifi/smart n'a pas pu avoir lieu mais sera organisée dès que la situation sanitaire le permettra.

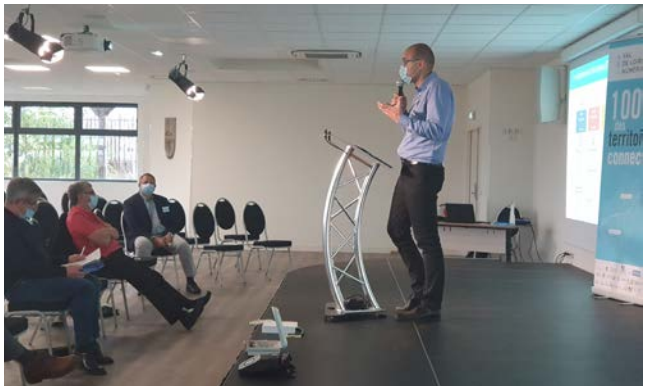

Votre interlocutrice

Pour toutes questions relatives à l'organisation des instances du SMO,
contacter Aurélie GIRAULT au 02 54 58 42 31.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

2 UNE ORGANISATION ADAPTÉE À L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT

A. Des aménagements de travail adaptés au contexte inédit

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 a contraint les collectivités territoriales à s'organiser rapidement et efficacement et à modifier leur organisation interne : travail à distance, réunions en visioconférence…

Ainsi, le 16 mars 2020, face au premier confinement, l'ensemble des agents a été placé en situation de télétravail 5j/5 et certaines activités du Syndicat ont été suspendues : arrêt des études et des déploiements wifi du 10 mars au 15 juin 2020, ralentissement des travaux fibre…

Le 15 juin 2020, une reprise de l'activité sur site a pu être mise en place. Mais suite au second confinement, le télétravail est devenu la norme au Syndicat, en dehors des actions de terrain, d'octobre à décembre 2020.

Malgré cette situation inédite, les missions du Syndicat ont été assurées. Les outils de travail ont été adaptés. L'équipe du Syndicat est restée mobilisée et a démontré sa capacité d'adaptation durant cette période difficile.

B. L'équipe

En 2020, l'équipe est constituée de 14 personnes.

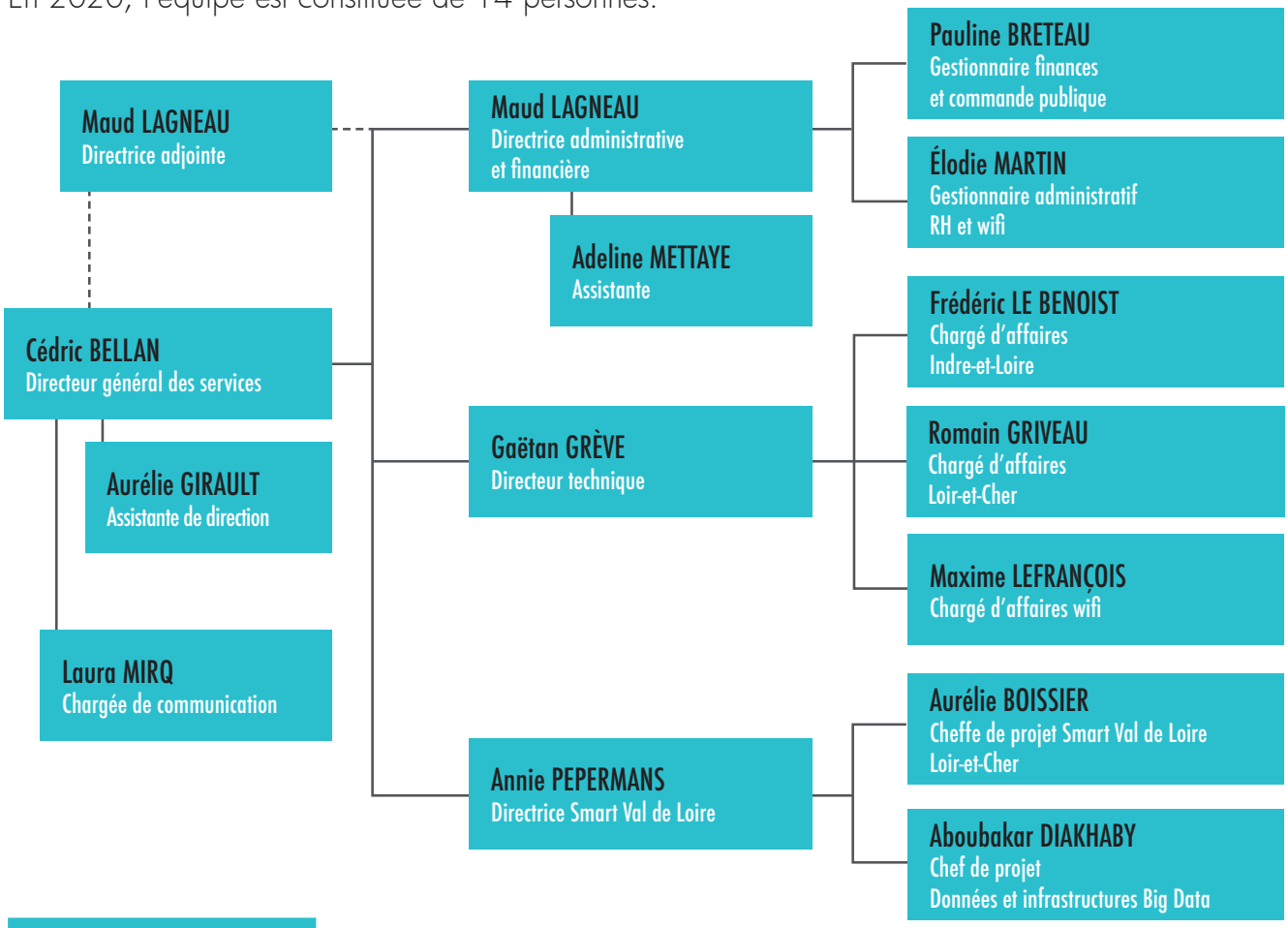

Les recrutements

- 1er juin 2020 : Laura MIRQ, chargée de communication
- 17 août 2020 : Aboubakar DIAKHABY, chef de projet "données et infrastructures Big Data"

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

3 UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINE ET UNE FORTE SÉCURISATION JURIDIQUE

A. Élaboration d'une prospective financière

Le cabinet Ressources Consultant Finances (RCF) a été missionné pour disposer d'une rétrospective et d'une prospective afin d'identifier et maîtriser les marges de manœuvre financières du Syndicat. Cette analyse a été réalisée de manière "consolidée" c'est-à-dire sur l'ensemble des budgets du Syndicat (budget principal, budgets annexes THD et wifi).

La mission a été amorcée fin janvier 2020 et a abouti à une présentation par le cabinet RCF lors du Conseil syndical de décembre 2020 qui a mis en avant plusieurs constats :

- La rétrospective 2014 - 2020 fait état d'une **situation financière saine et stable**.
- La prospective 2021 - 2030 permet d'**aborder l'avenir avec confiance avec un niveau de sécurité financière parfaitement maîtrisé**. Le Syndicat, avec l'aide de ses membres, a construit un équilibre financier qui doit lui permettre de faire face à l'ensemble des risques liés à la nature des projets financés, ce, à court, moyen et long termes. Cet équilibre est le fruit notamment de l'obtention d'un financement de l'État supérieur à celui attendu initialement et de l'optimisation du niveau des dépenses du FttH. Le Syndicat dispose de marges de manœuvre pour pérenniser ou renforcer ses actions s'il le souhaite.

Le cabinet RCF a présenté également les leviers dont dispose le Syndicat pour piloter et orienter la trajectoire financière dans les années à venir.

Intervention de Bernard Pillefer lors du Conseil syndical

"Le Syndicat peut assumer un déploiement de la fibre sur 100% de son territoire, habitat isolé compris, sans avoir recours à l'emprunt. Très peu de territoires pourront dire qu'ils auront du 100% fibre sans avoir emprunté. C'est grâce à l'engagement des collectivités territoriales initiales, la Région, les 2 Départements, les EPCI mais aussi grâce au gain obtenu lors des échanges avec l'État. En effet, le Syndicat a obtenu plus que ce qu'il avait évalué initialement."

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

B. Signature de la convention de financement du Très Haut Débit sur les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire

Le 2 octobre 2020, Val de Loire Numérique a signé avec l'État la convention de financement du Très Haut Débit sur les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. Cette signature concrétise la contribution financière de l'État au déploiement du Très Haut Débit à hauteur de 39,4 millions d'euros. Elle traduit également la collaboration étroite entre la Mission France Très Haut Débit et les équipes du Syndicat.

Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Bernard Pillefer, Président du SMO Val de Loire Numérique et Julie-Agathe Bakalowicz, Directrice régionale de la Banque des Territoires ont signé cette convention au château de Talcy.

Ainsi, une demande de versement a été déposée courant décembre 2020 sur les composantes montées en débits et passeport inclusion numérique.

NB : Au titre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), la convention attributive de la subvention a été signée le 25 août 2020 avec une subvention de 1,684 M€ pour les montées en débit sur le Loir-et-Cher. La demande de versement aura lieu courant 2021, après perception des subventions de l'État.

Pour rappel, du fait de la contribution financière importante apportée par le délégataire, Val de Loire Fibre, sur le déploiement de la fibre, le Syndicat n'a pas bénéficié de subvention au titre du fonds européen de développement régional (FEDER).

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

C. Le règlement général sur la protection des données (RGPD)*

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient et le recours au réseau internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications et fichiers recensent de nombreuses informations à caractère personnel sur les administrés ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes ou à leur vie privée. De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), dans ses articles 37 à 39, a renforcé les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que les organismes publics ont l'obligation de désigner un **délégué à la protection des données** (DPD).

En octobre 2019, le Syndicat a déclaré, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), la société Agitys en tant que DPD. Le délégué a ainsi pu amorcer un travail d'ampleur qui a permis au Syndicat de :

- Dresser un premier bilan du respect de ses obligations au regard du RGDP.
- Acter une gouvernance et un pilotage clair.
- Mettre en œuvre les outils de base nécessaires.
- Identifier les périmètres et leurs spécificités.
- Intégrer le Privacy by Design dans les projets, c'est-à-dire intégrer le principe de protection des données dès la mise en œuvre d'un projet.
- Collecter de nombreuses informations.

*Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Ainsi, tout au long de l'année 2020, 11 réunions de travail ont été organisées sur les thématiques suivantes : fibre, wifi, administration générale. L'ensemble de ces travaux est recensé dans un document de référence "le dossier permanent" dans lequel les différentes actions ont été sectorisées autour de 13 axes afin de faciliter l'évaluation :

- Organisation de la conformité et de la responsabilité face au RGPD.
- Gestion des traitements de données personnelles.
- Gestion des droits des personnes concernées.
- Gestion des sous-traitants auxquels sont confiés des données.
- Prise en compte du RGPD dès la conception de produits ou services.
- Gestion de la protection des données personnelles.
- Gestion des risques et des impacts sur la vie privée.
- Sensibilisation, formation, communication sur le RGPD.
- Gestion des exigences, des sollicitations et des poursuites.
- Évaluation et audit des processus et des outils.
- Gestion de la documentation et des preuves de conformité au RGPD.
- Gestion des opérations du système de gestion du RGPD.
- Évaluation de la maturité des mesures techniques.

Fin 2020, le Syndicat dispose d'un premier bilan positif (une note de 61,5/80 au regard des critères qu'il a mis en place). Il poursuivra ses actions en 2021. Une présentation du bilan a été réalisée lors du Conseil syndical du 20 mai 2021.

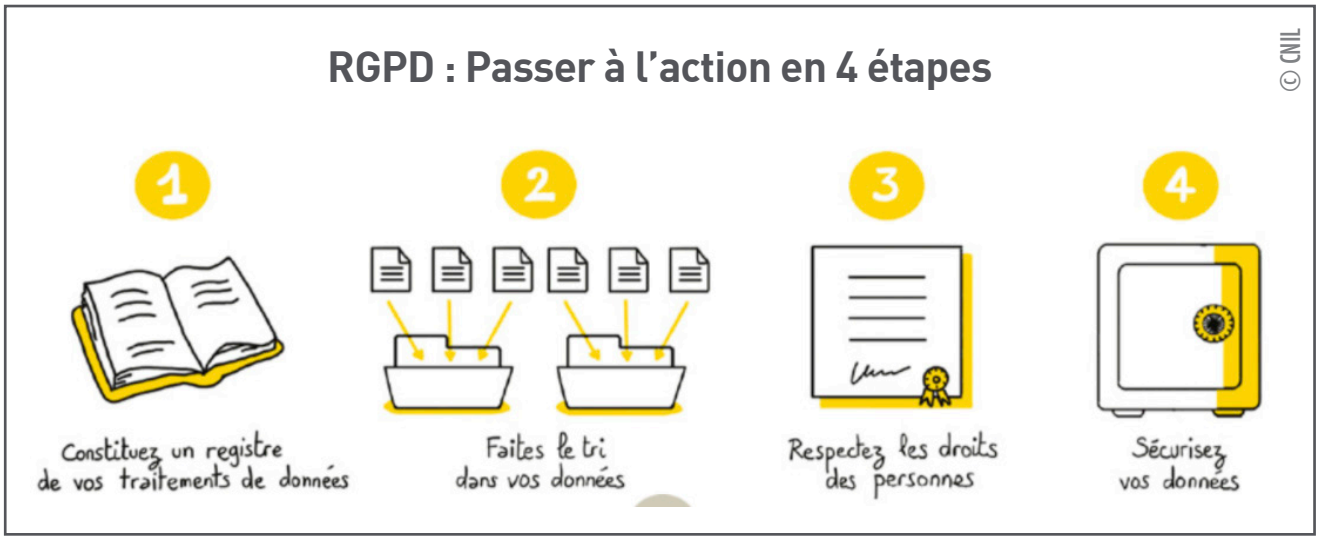

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

4 LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte administratif 2020 traduit le bilan de l'année écoulée.

Le Syndicat compte ***trois budgets*** : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit et un budget annexe wifi.

Budget principal M52	- Aspects standards - Répond à un **SPA***	Inclusion numérique
	Charges générales	Smart
Budget annexe THD M4	- Par activités - Répond à un **SPIC***	FttH*
Budget annexe wifi M4	- Par activités - Répond à un **SPIC***	Wifi tourisme
		Wifi territorial

*SPA : Service Public Administratif

*FttH : Fibre optique jusqu'à l'habitation

*SPIC : Service Public Industriel et Commercial

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (Syndicat non concerné).
La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du Syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt (Syndicat non concerné), le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.
Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Le Compte administratif 2020 s'élève à 12 587 873,58 € en dépenses et 17 698 567,07 € en recettes. Lorsqu'on intègre le résultat 2019 (22 804 504,52 €), le résultat de clôture 2020 s'élève à 27 915 198,01 € tous budgets. Ce résultat s'explique principalement par le financement du déploiement du Très Haut Débit, en avance de phase, par les membres du Syndicat.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

LE BUDGET PRINCIPAL (TTC) :
Opérations réelles et d'ordre

Dépenses d'investissement : 8 952 567 €

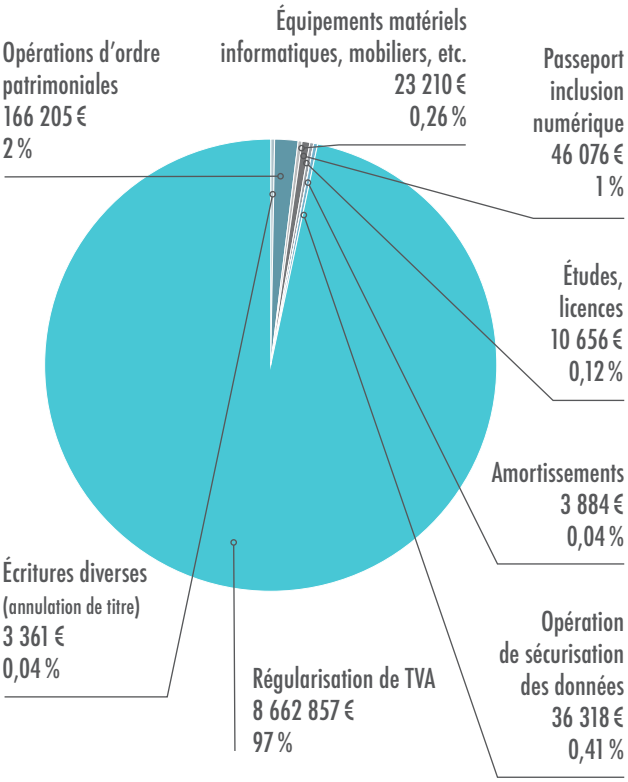

Recettes d'investissement : 10 620 821 €

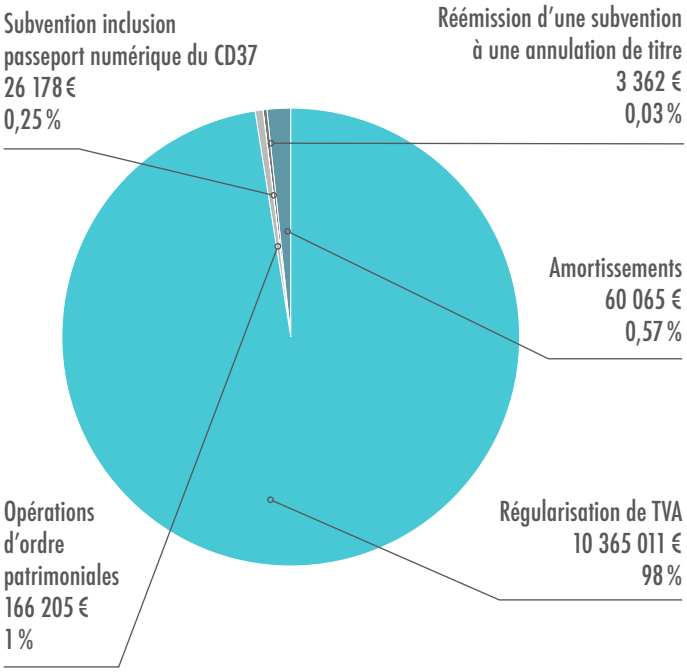

Dépenses de fonctionnement : 1 058 485 €

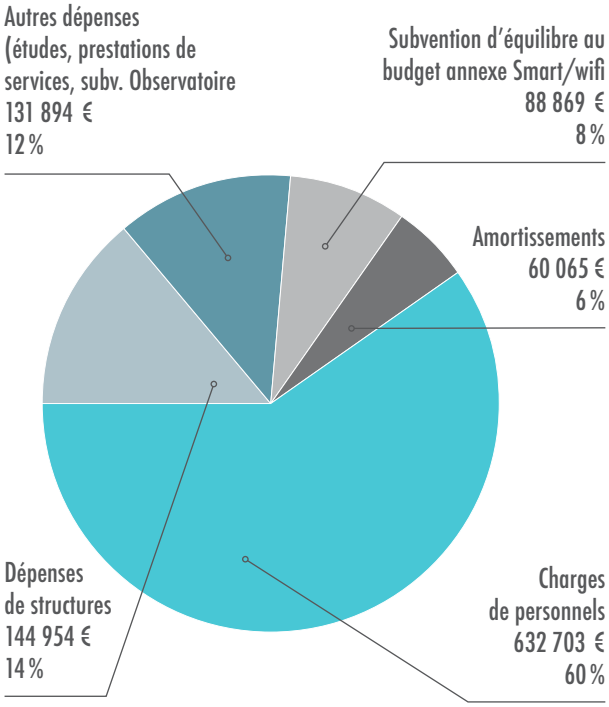

Recettes de fonctionnement : 1 688 234 €

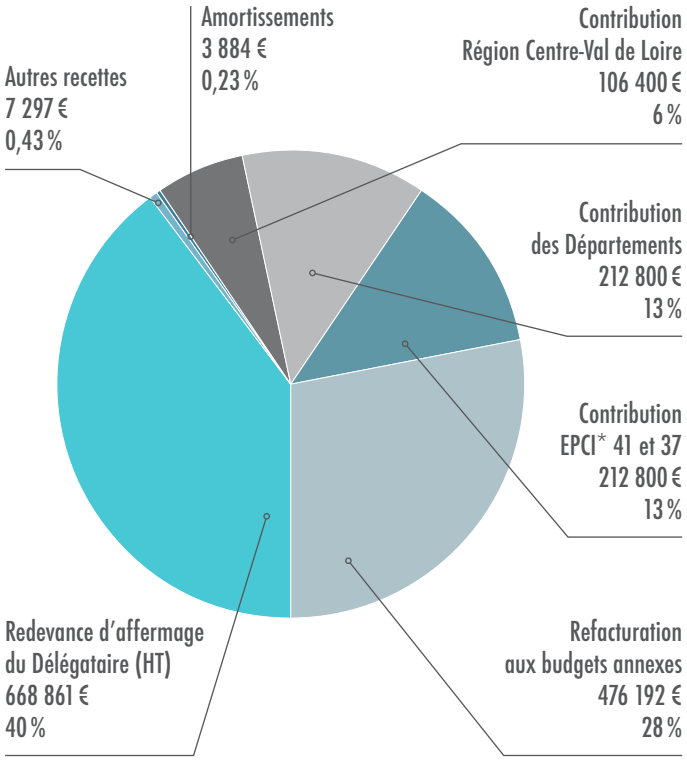

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

LE BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT (HT) :

Opérations réelles et d'ordre

Dépenses d'investissement : 1 266 290 €

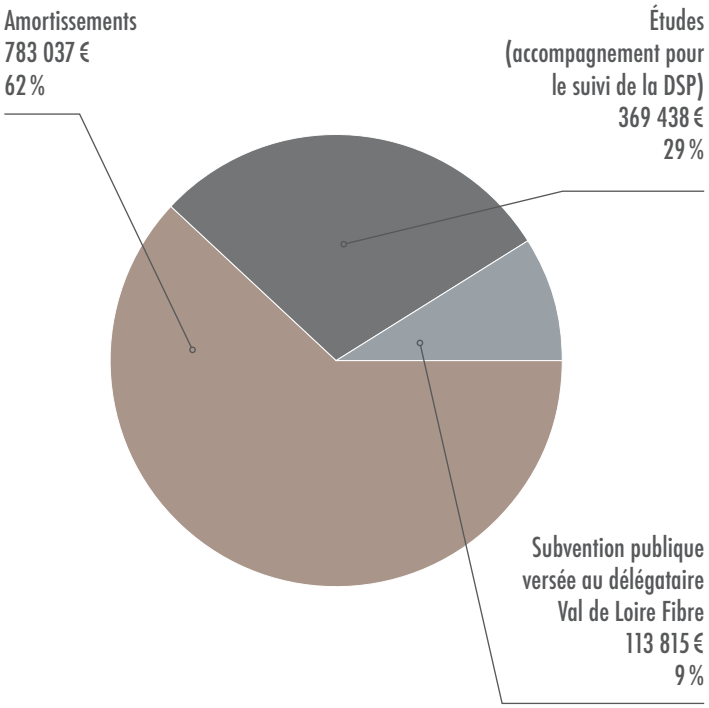

Recettes d'investissement : 2 962 656 €

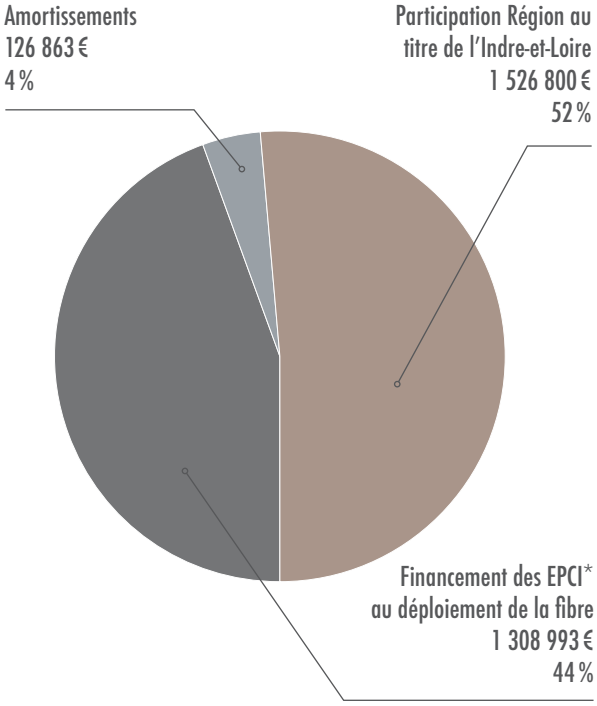

Dépenses de fonctionnement : 492 996 €

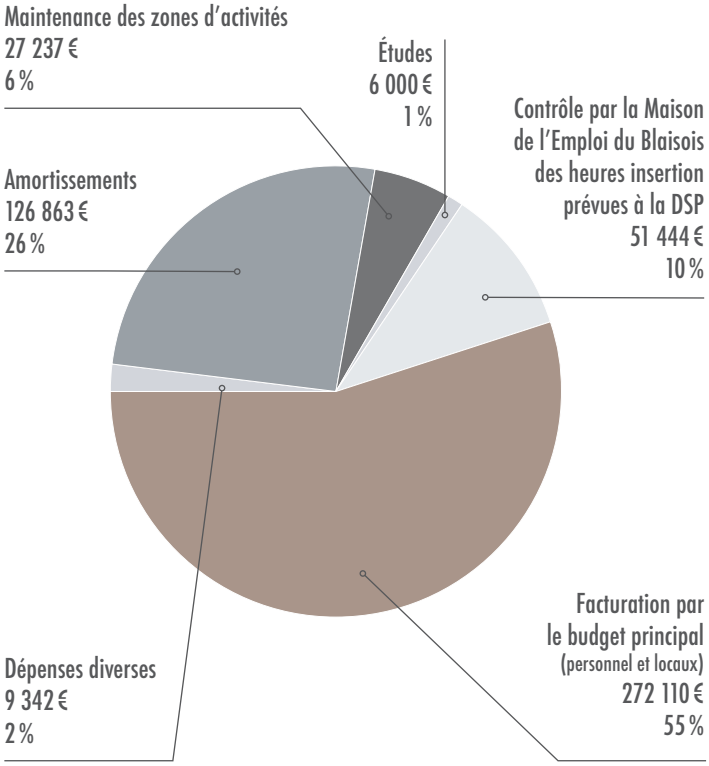

Recettes de fonctionnement : 1 239 126 €

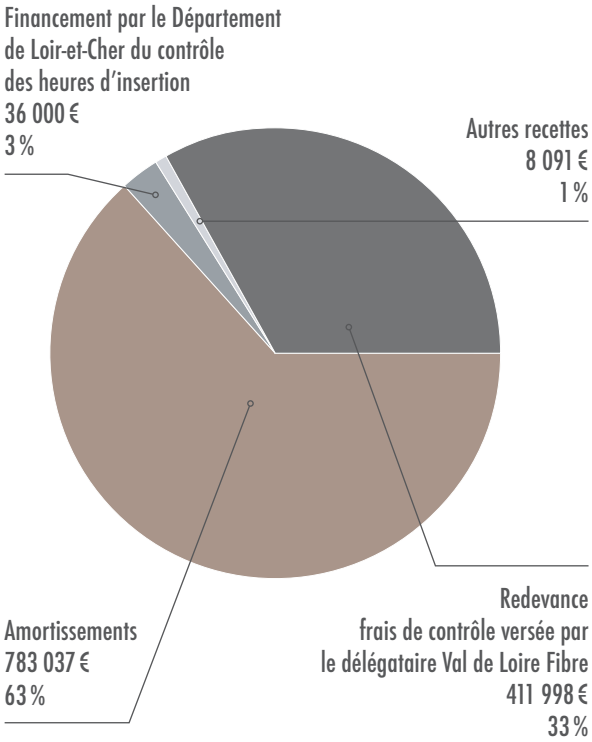

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

LE BUDGET ANNEXE WIFI (HT) :

Opérations réelles et d'ordre

Dépenses d'investissement : 517 014 €

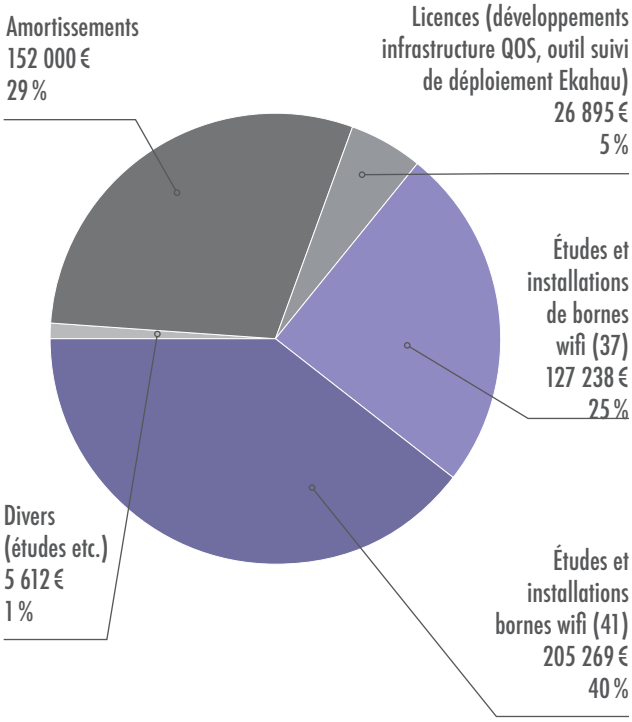

Recettes d'investissement : 881 709 €

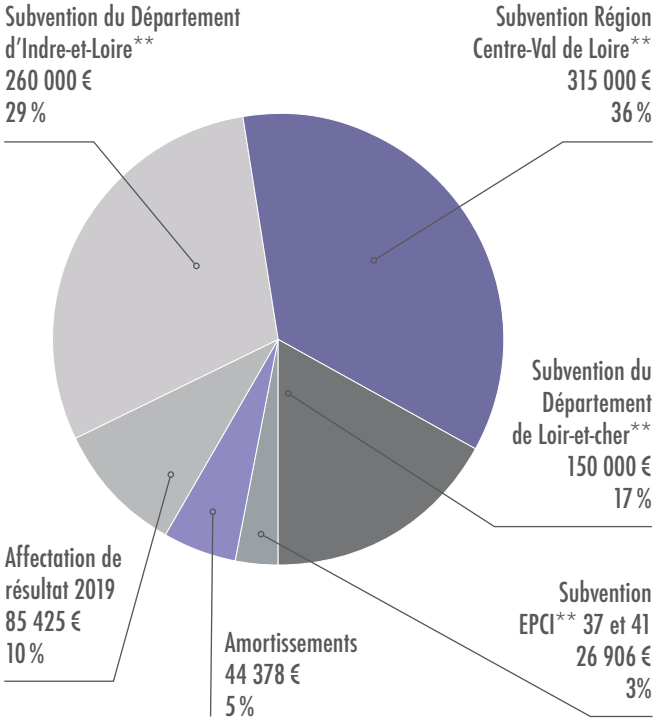

Dépenses de fonctionnement : 300 522 €

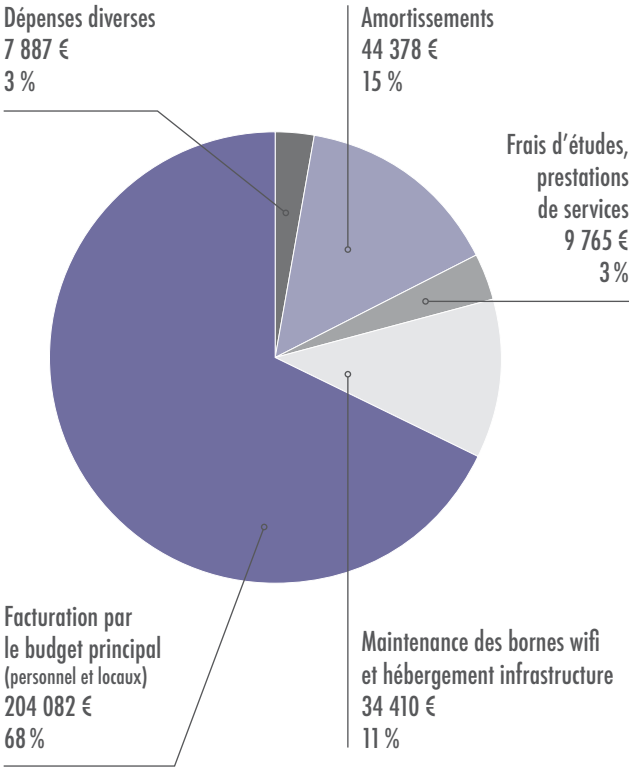

Recettes de fonctionnement : 306 022 €

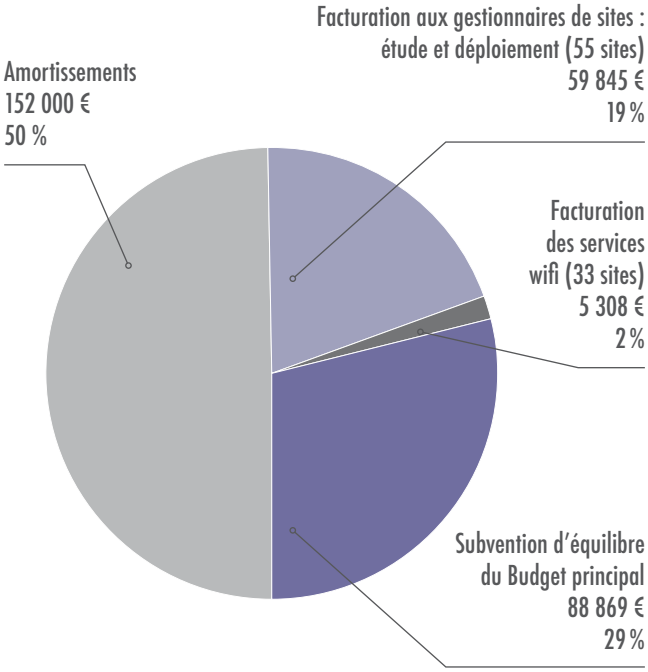

*EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
**Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique : un "guichet unique" de versement des subventions publiques pour les gestionnaires de sites.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

5 LA COMMUNICATION

A. Les outils développés en 2020

Newsletter

Modification et optimisation des newsletters en outils à vocation plus digitale avec notamment l'intégration de vidéos et de boutons cliquables permettant d'accéder à des liens de téléchargement.

Site internet

Actualisation du site internet de Val de Loire Numérique avec l'intégration d'un renvoi vers le serveur d'éligibilité de Val de Loire Fibre depuis notre page d'accueil, ainsi que depuis un nouvel onglet "vérifier mon éligibilité". Un tutoriel d'utilisation a été publié.

Réseaux sociaux

Depuis le 10 juillet 2020, le SMO est présent sur Facebook. Et depuis le 6 octobre 2020 sur Linkedin. L'objectif est de rendre compte des principaux événements qui marquent la vie du Syndicat.

Fiches pratiques

Élaboration de fiches pratiques pour mieux comprendre le déploiement de la fibre. Ces dernières ont été distribuées aux membres de Val de Loire Numérique. Elles sont également téléchargeables sur le site Internet.

Websig

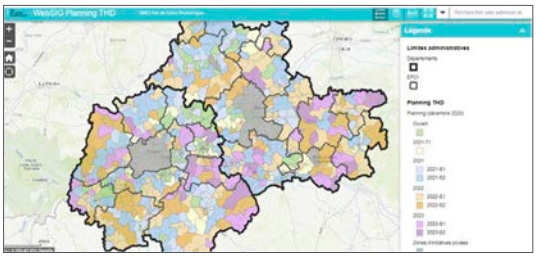

Mise à disposition des collectivités de liens websig, en collaboration avec l'Observatoire des Territoires, pour suivre le déploiement du wifi et de la fibre.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

B. Synthèses des événements 2020

Malgré la crise sanitaire et les deux confinements connus en 2020, le Syndicat est resté mobilisé et est intervenu dans différents événements.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

8 JANVIER :
Groupe technique "100 communes" chez TDF à Montrouge

16 JANVIER :
Réunion publique - déploiement fibre à Château-Renault

20 JANVIER :
Atelier process de contrôle chez TDF à Montrouge

24 JANVIER :
Groupe technique étude et déploiement en aérien à Saint-Avertin

28 JANVIER :
Réunion publique à Veigné

29 JANVIER :
Atelier recette et outils chez TDF à Montrouge

11 FÉVRIER :
Comité de projet

13 FÉVRIER :
Publication newsletter #11 Au fil de la Fibre

20 FÉVRIER :
Arrivée d'Orange sur le réseau Val de Loire Fibre

4 MARS :
Groupe technique implantation SRO

10 MARS :
Publication #12 Au fil de la Fibre

25 MARS :
Comité de suivi exceptionnel

8 AVRIL :
Comité stratégique

6 MAI :
Comité stratégique

5 JUIN :
Groupe de travail ré-alotissement

9 JUIN :
Comité de projet

11 JUIN :
Comité stratégique

18 JUIN :
Publication #13 Au fil de la Fibre

7 JUILLET :
Comité de projet

9 JUILLET :
Comité stratégique

16 JUILLET :
Groupe de travail Consultation

2 SEPTEMBRE :
Comité de projet

3 SEPTEMBRE :
Comité stratégique

10 SEPTEMBRE :
Comité de pilotage sur l'utilisation du Fonds d'Usage Numérique

2 OCTOBRE :
L'État, la Banque des Territoires et Val de Loire Numérique signent la convention de financement du Très Haut Débit sur les départements de Loir-Cher et d'Indre-et-Loire

6 OCTOBRE :
Comité de projet

7 OCTOBRE :
Comité stratégique

13 OCTOBRE :
Publication #14 Au fil de la Fibre

20 OCTOBRE :
Commission régionale sur la stratégie numérique sur les infrastructures numériques

3 NOVEMBRE :
Comité de projet

4 NOVEMBRE :
Atelier "nouveaux" plannings

5 NOVEMBRE :
Pose du dernier NRO d'Indre-et-Loire à Preuilly-sur-Claise.

12 NOVEMBRE :
Comité stratégique

DÉCEMBRE :
Diffusion des nouveaux plannings de déploiement de la fibre optique

DÉCEMBRE :
Diffusion d'une proposition d'article à personnaliser pour bulletins ou sites internet

14 DÉCEMBRE :
Mise en ligne des fiches FttH sur notre site internet

15 DÉCEMBRE :
Publication #15 Au fil de la Fibre

21 DÉCEMBRE :
Comité stratégique

17 DÉCEMBRE :
Intervention du Syndicat à la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre

21 DÉCEMBRE :
Comité stratégique

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

DÉPLOIEMENT DU WIFI ET SMART

7 JANVIER :
Réunion avec Tours métropole relative à la convention de partage des données wifi

13 JANVIER :
Échange entre la Caisse des Dépots et Cédric Bellan sur l'IoT

20 JANVIER :
Participation au groupe de travail organisé par la Région Centre-Val de Loire animé par la SCET

21 JANVIER :
Présentation du projet wifi à la communauté de communes de Touraine Est Vallées

30 JANVIER :
Human tech days à Tours

31 JANVIER ET 1ER FÉVRIER :
Participation Hackathon sur les données wifi de l'AVICCA

4 FÉVRIER :
Animation de réunion avec la filière tourisme sur les perspectives d'utilisation des données wifi

10 FÉVRIER :
Journée Numérique et tourisme à Blois. Intervention plénière et tenue d'un stand.

12 FÉVRIER :
Séminaire FEDER/ Région Centre-Val de Loire à Orléans

5 MARS :
Publication newsletter #01 Val de Loire connecté

10 AVRIL :
Réunion de travail projet wifi avec le SMO du Loiret

14 AVRIL :
Présentation projet wifi au Centre des monuments nationaux

11 MAI :
Publication newsletter #02 Val de Loire connecté

19 JUIN :
Réunion Val de Loire Numérique /GIP E-santé/SEPIA

22 JUIN :
Réunion de lancement du projet wifi Ehpad avec le CD41

30 JUIN :
Publication newsletter #03 Val de Loire connecté

1ER JUILLET :
Réunion avec la Banque des Territoires/perspectives projets territoires intelligents

20 JUILLET :
Transmission d'un point d'avancement sur le déploiement wifi aux membres financeurs

13 AOÛT :
Réunion de projet wifi touristique avec la communauté de communes Sologne des étangs

28 AOÛT :
Publication newsletter #04 Val de Loire connecté

8 SEPTEMBRE :
Inauguration des bornes wifi de Montrichard

11 SEPTEMBRE :
Réunion de projet wifi en mairie de Lamotte-Beuvron

18 SEPTEMBRE :
2e session Feder/Région Centre-Val de Loire à Blois

23 SEPTEMBRE :
Réunion projet wifi touristique avec Agglopolys

29 SEPTEMBRE :
Publication newsletter #05 Val de Loire connecté

30 SEPTEMBRE :
Réunion projet wifi touristique avec Gîtes de France

7 OCTOBRE :
Réunion travail GIP Récia. Complémentarité et coordination.

15 OCTOBRE :
Réunion projet wifi en mairie de Romorantin-Lanthenay

15 OCTOBRE :
Tours Métropole pôle tourisme : utilisation des données wifi

29 OCTOBRE :
Publication newsletter #06 Val de Loire connecté

6 NOVEMBRE :
Mise en ligne de la charte utilisateur wifi Val de Loire Numérique sur notre site internet

26 NOVEMBRE :
Publication newsletter #07 Val de Loire connecté

20 NOVEMBRE :
Tours métropole DSI : point de situation sur l'interface de restitution des données wifi et la sécurisation et l'hébergement des données wifi.

23 NOVEMBRE :
Réunion stratégie de coopération SMO/Observatoire 41

17 DÉCEMBRE :
Point wifi touristique à Montoire-sur-le-Loir

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

II. LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

1 LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

A. La DSP en 10 points

- 100% fibre soit la totalité du territoire éligible y compris l'habitat isolé avec des conditions financières identiques pour l'ensemble des usagers.
- Un réseau neuf pour tous : habitants, entreprises et collectivités.
- 320 000 foyers et entreprises à desservir dont 186 000 pour l'Indre-et-Loire et 134 000 pour le Loir-et-Cher.
- Un investissement de plus de 490 M€ dont 90% à la charge du délégataire Val de Loire Fibre.
- La Banque des territoires (Caisse des dépôts) présente au capital de la société Val de Loire Fibre à hauteur de 30%.
- 144 M€ d'économies pour les différentes collectivités locales (Région, Départements et EPCI) par rapport aux projets initiaux grâce à l'importante participation du concessionnaire.
- Un catalogue de services avec des offres variées, compétitives et innovantes répondant aux attentes des acteurs du territoire (entreprises et acteurs publics).
- 80 000 heures de formation et 140 000 heures d'insertion.
- Des entreprises locales pour la construction du réseau puis pour son exploitation.
- Des opérateurs présents nombreux dès l'ouverture d'un secteur technique.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

B. Les acteurs de la construction du réseau

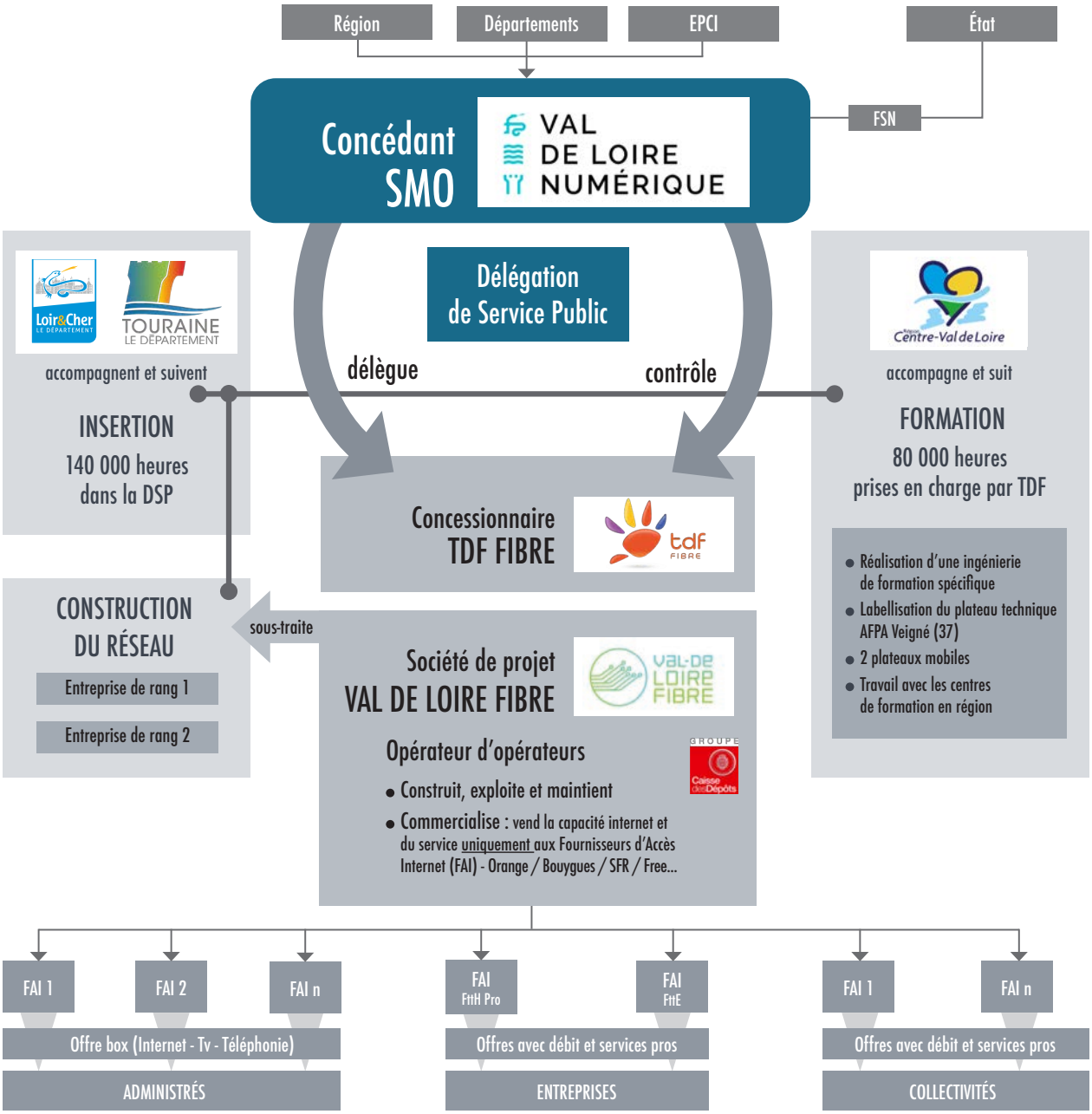

Le choix de TDF

Un **opérateur "neutre" qui travaille avec tous les opérateurs Internet** et qui développe la concurrence entre opérateurs pour une qualité optimale et un prix le plus bas possible.

Des **catalogues de prix négociés très avantageux** pour les entreprises.

Lors de la mise en concurrence, TDF présentait les **meilleures garanties financières** du projet.

Un opérateur **solide financièrement** avec le soutien financier de la "Caisse des Dépôts – Banque des Territoires" à hauteur de 72 millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

C. Les réalisations de Val de Loire Fibre

Déploiement

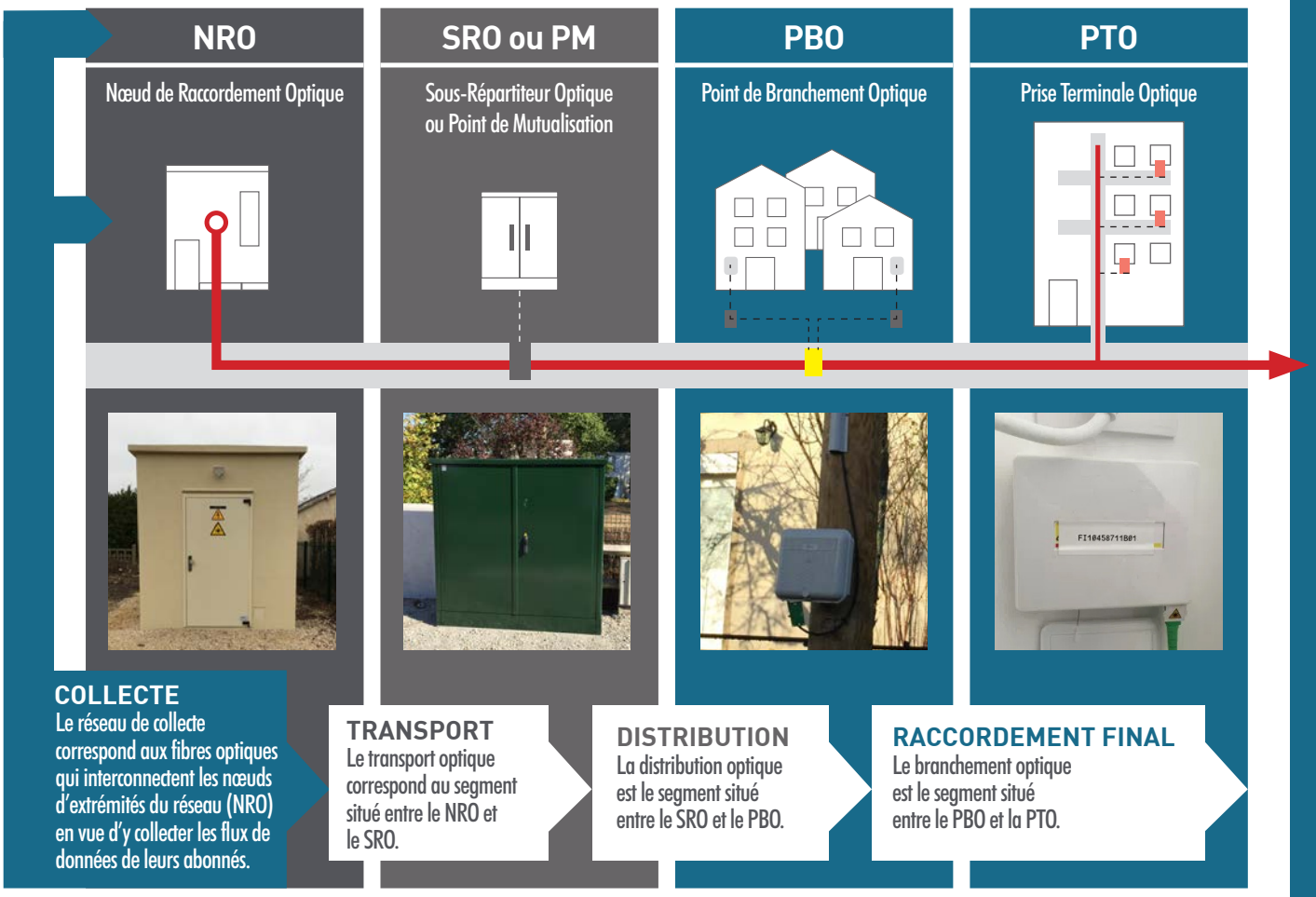

ÉTUDES

Durant l'année 2020, la production d'études par notre délégataire a connu une accélération significative avec la transmission au total de près de 1400 livrables à la fois dédiés au réseau de transport mais surtout la distribution.

Cet accroissement en volume est lié à l'industrialisation des process et la montée en charge des différents constructeurs. Il a permis, par voie de conséquence, l'augmentation du nombre de secteurs en travaux.

Ainsi, le Syndicat a analysé 527 nouveaux "Avant-Projet-Sommaire" (APS ou pré-étude) et 412 nouveaux "Avant-Projet-Définitif" (APD ou étude d'exécution) liés à ce réseau de distribution.

De nombreux points de contrôles sont réalisés par le Syndicat : exhaustivité des prises prévues, respects des règles d'ingénierie, facilité de raccordement…

L'amélioration sensible de la qualité des livrables constatée sur la fin d'année 2019 s'est confirmée sur l'année 2020.

APD sur la commune de Saint-Ouen (41)

APD sur la commune de Saint-Senoch (37)

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

COLLECTE

Des études d'exécution de plus en plus nombreuses ont été produites. L'année 2020 a confirmé la bonne dynamique sur l'avancement des travaux observée en 2019 avec, en cumulé :

- 557 kilomètres de travaux de génie civil réalisés au total sur 750 prévus soit 79% d'avancement.
- 1 139 kilomètres de fibres optiques installées au total sur 1 450 prévus soit 74% d'avancement.

Le réseau de collecte est une ossature primordiale pour la suite du programme de déploiement.

Trancheuse à Beauce-La-Romaine

Portage à Huisseau-en-Beauce

LOCAUX TECHNIQUES

NRO – Nœuds de raccordement optiques

Les NRO sont en quelque sorte les échangeurs des autoroutes de l'information par lesquels transitent toutes les données. C'est le point de convergence des fibres provenant des différentes habitations et entreprises et le lieu d'hébergement des équipements actifs des opérateurs.

À fin 2020, **100% du programme** a été atteint avec le grutage des 96 NRO prévus.

Sur la seule année 2020, 20 NRO ont été installés sur le territoire dont 6 sur le Loir-et-Cher et 14 sur l'Indre-et-Loire.

Listing des NRO grutés sur l'année 2020 :

Dpt.	Villes	Nbre de prises	Date de grutage
41	Chauvigny-du-Perche	1 326	09/12/2020
37	Saint-Ouen-les-Vignes	1 660	04/12/2020
37	Preuilly-sur-Claise	3 729	05/11/2020
37	Couesmes	2 198	28/09/2020
37	Villeloin-Coulangé	2 718	25/09/2020
37	Le Grand Pressigny	2 280	14/09/2020
37	Saint-Paterne-Racan	1 854	14/09/2020
41	Langon-sur-Cher	4 886	31/08/2020
41	Artins	1 562	03/08/2020
37	Saint-Martin-le-Beau	2 798	23/07/2020
41	Droué	1 710	29/06/2020
37	Cinais	1 793	07/05/2020
37	Le Liège	1 867	30/04/2020
41	Couëtron-au-Perche (Oigny)	1 155	20/04/2020
41	Épuisay	1 704	20/04/2020
37	Souvigné	1 202	13/03/2020
37	Luzé	1 198	27/02/2020
37	La Croix-en-Touraine	7 962	12/02/2020
37	Manthelan	1 245	10/02/2020
37	Neuvy-le-Roi	2 329	10/01/2020

Le 5 novembre, Val de Loire Fibre, a posé le dernier nœud de raccordement optique (NRO) du département d'Indre-et-Loire à Preuilly-sur-Claise.

Le 9 décembre a eu lieu l'installation du dernier des 96 Nœuds de Raccordement Optique (NRO).
C'était dans la commune de Chauvigny-du-Perche dans le département de Loir-et-Cher.

Ces deux événements marquent une avancée majeure du déploiement de la fibre dans le Val de Loire et concrétisent un premier maillage du territoire à travers ce qu'on appelle le réseau de collecte.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

SRO – Sous-répartiteurs optiques ou armoires de rue

Les SRO sont implantés traditionnellement sur le domaine public avec l'accord du gestionnaire de voirie qui est très souvent la commune. Les premières installations ont eu lieu dès le mois de juillet 2018.

Val de Loire Fibre et ses prestataires organisent des réunions pour étudier les emplacements envisagés et disponibles. Le Syndicat participe à nombre de ces rendez-vous avec les communes.

SRO - négociation Dhuizon

SRO - négociation Esvres

En 2020, 316 armoires de rue ont été installées dont 217 sur l'Indre-et-Loire et 99 sur le Loir-et-Cher. Au total à la fin d'année 2020, ce sont 595 armoires installées sur les 892 prévues à la fin du programme soit 67%.
La mise en place d'une armoire permet d'engager ensuite les premiers travaux de construction notamment pour le réseau de transport depuis le NRO le plus proche.

SRO La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine

SRO Vernou-sur-Brenne

SRO Cour-sur-Loire

SRO Saint-Christophe-sur-le-Nais

Travaux pour le réseau de transport et de distribution :

Le réseau de transport relie les NRO aux SRO alors que la distribution consiste à déployer des câbles depuis le SRO jusqu'à des boîtiers appelés Points de Branchement Optique (PBO). Ce sont ces boîtiers qui permettent dans un second temps la réalisation des raccordements abonnés.

Le programme de travaux prévoit de réutiliser au maximum les infrastructures existantes notamment pour permettre un déploiement plus rapide tout en limitant la gêne occasionnée.

Pour la partie terminale, appelée distribution, qui se situe entre l'armoire de rue (SRO) et les boîtiers de branchement (PBO), la pose de la fibre se fait en suivant le réseau téléphonique existant :

- en souterrain dans des fourreaux.
- en aérien sur différents supports.

En cas de besoin et ponctuellement, des travaux de génie civil ou d'ajout de poteaux peuvent s'avérer nécessaires.

Au cours de l'année 2020, notre délégataire et ses prestataires ont démarré des travaux dans de nombreuses communes et ont accentué leurs efforts dans les zones où le Syndicat avait constaté des retards. Tout travaux confondus, plus d'un tiers des secteurs ont vu des démarrages de travaux :

- 39 000 prises concernées par des travaux de transport uniquement.
- 30 000 prises liées à des déploiements de la distribution.
- 48 000 prises construites (liaison entre armoire et point de branchement terminée).

Distribution - contrôle boîtier Brévainville

Distribution - contrôle SRO Véretz

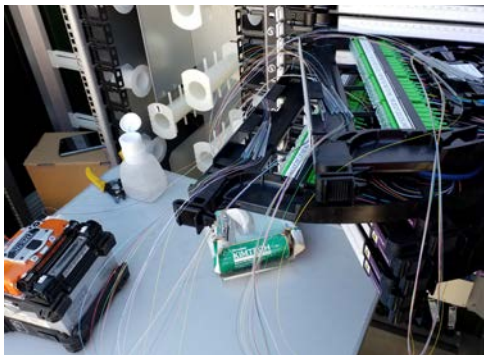
Distribution - raccordements SRO Sainte-Anne

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Le déploiement 2020 en chiffres

À fin 2020, 36 007 prises (27 420 pour l'Indre-et-Loire et 8 551 pour le Loir-et-Cher) ont été rendues éligibles à un raccordement après un processus de recette et de vérification :

- 44 communes concernées par les travaux en Indre-et-Loire.
- 33 communes concernées par les travaux en Loir-et-Cher.

Nombres de prises commercialisables en Indre-et-Loire

CC Chinon-Vienne et Loire	2 369
Avoine	612
Beaumont-en-Véron	84
Chinon	1592
Saint-Benoît-la-Forêt	81

CC de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan	748
Beaumont-Louestault	231
Cerelles	89
Neuillé-Pont-Pierre	28
Rouziers-de-Touraine	400

CC du Castelrenaudais	4 384
Autrèche	184
Auzouer-en-Touraine	589
Château-Renault	1 800
Dame-Marie-les-Bois	124
Le Boulay	240
Morand	97
Neuville-sur-Brenne	235
Nouzilly	408
Saint-Laurent-en-Gâtines	157
Saint-Nicolas-des-Motets	40
Saunay	210
Villedômer	300

CC du Val d'Amboise	6 091
Amboise	3 932
Cangey	94
Chargé	481
Mosnes	126
Nazelles-Négron	1 042
Pocé-sur-Cisse	385
Saint-Règle	31

CC Loches Sud Touraine	1 500
Chambourg-sur-Indre	141
Descartes	827
Loches	532
CC Touraine Ouest Val de Loire	273
Bourgueil	273
CC Touraine Val de Vienne	628
Nouâtre	189
Richelieu	439

CC Touraine Vallée de l'Indre	5 041
Bréhémont	48
Montbazon	1 021
Monts	1 036
Rigny-Ussé	133
Veigné	2 803

CC Touraine-Est Vallées	6 274
Azay-sur-Cher	443
La Ville-aux-Dames	1 854
Larçay	1 160
Montlouis-sur-Loire	1 293
Véretz	1 524

Tours Métropole Val de Loire	112
Chanceaux-sur-Choisille	112

Total en Indre-et-Loire	27 420

Nombres de prises commercialisables en Loir-et-Cher

CA de Blois Agglopolys	406
Valencisse	406

CA Territoires Vendômois	3 355
Fontaine-les-Coteaux	35
Lunay	514
Mazangé	66
Meslay	114
Montoire-sur-le-Loir	287
Naveil	229
Rahart	109
Sainte-Anne	149
Saint-Firmin-des-Prés	112
Saint-Ouen	1 018
Savigny-sur-Braye	186
Thoré-la-Rochette	223
Villerable	70
Villiers-sur-Loir	243

CC Beauce Val de Loire	572
Avaray	218
Concriers	95
Courbouzon	156
Lestiou	103

CC de la Sologne des Rivières	1 358
Salbris	1 358

CC des Collines du Perche	397
Cormenon	299
Mondoubleau	98

CC du Grand Chambord	214
Bracieux	214

CC du Perche et Haut Vendômois	1 220
Brévainville	133
Fréteval	554
Lignières	150
Morée	24
Pezou	111
Saint-Jean-Froidmentel	248

CC du Romorantinais et du Monestois	394
Billy	394

CC Val-de-Cher-Controis	635
Gy-en-Sologne	79
Lassay-sur-Croisne	101
Selles-sur-Cher	455

Total en Loir-et-Cher	8 551

En 2020, un écart a été constaté entre les niveaux d'avancement sur chaque département. Il a été demandé au délégataire de rétablir l'équilibre prévu dans la convention de DSP à fin 2021, grâce à un plan d'action spécifique.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Gestion de la complétude

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), le "gendarme" des télécoms, impose aux opérateurs déployant la fibre optique une obligation de complétude des déploiements. Elle doit se faire dans un délai "raisonnable" (2 à 5 ans), en fonction des caractéristiques de la zone. Dans le cadre de la convention de DSP de notre territoire, Val de Loire Fibre a pour engagement de finaliser cette complétude dans un délai d'un an.

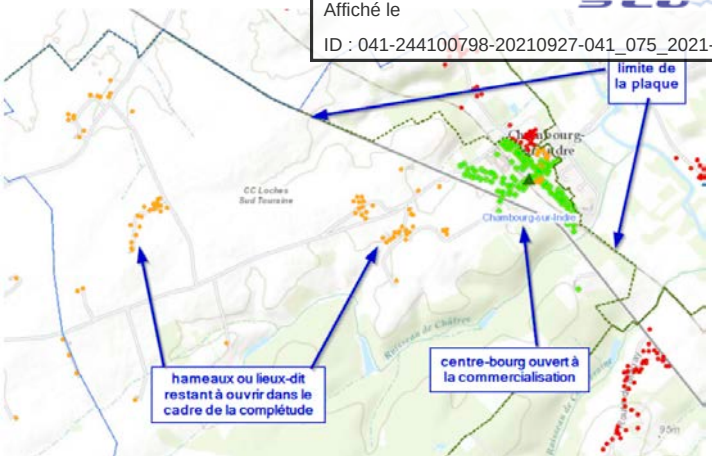

Les constructions nouvelles n'entrent pas dans le cadre de la complétude. Pour accompagner la croissance naturelle du nombre de locaux, des opérations de densification du réseau sont mises en œuvre afin de rendre chaque local du périmètre du projet éligible à la fibre optique. Val de Loire Fibre s'engage sur un délai maximum de 6 mois à compter du signalement ou de la détection d'un nouveau local.

Maintien du déploiement malgré l'épidémie de COVID-19

La crise sanitaire a engendré un ralentissement de certaines activités. Mais il est à noter que la plupart des entreprises engagées sur le déploiement de la fibre ont mobilisé leurs effectifs à la fois en télétravail et surtout sur le terrain ce qui a permis de continuer d'avancer très concrètement.

Focus sur la 1ère période de confinement (mars à mai 2020)

- 5 NRO ont été grutés à Épuisay, Couëtron-au-Perche, La Croix-en-Touraine, Cinais et Le Liège.
- Plus d'une cinquantaine d'armoires installées sur le Loir-et-Cher (par exemple à Crucheray, Champigny-en-Beauce, La Ferté-Saint-Cyr, Thoury…) et l'Indre-et-Loire (par exemple à Richelieu, Perrusson, Villebourg, Crotelles…)
- Pour la collecte : 30 kms de génie civil ont été construits et 70 kms de câbles ont été tirés.
- Pour la distribution : la plupart des entreprises dédiées à la construction de cette partie du réseau ont maintenu des ressources sur le terrain. Par ailleurs, le Syndicat a relevé une augmentation notable du quantitatif d'études reçues.
- Commercialisation : le pôle audit de Val de Loire Fibre a continué à effectuer des contrôles afin de permettre une ouverture commerciale de nouveaux secteurs.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Commercialisation

ORGANISATION DES RÉUNIONS DE PRÉPARATION EN MAIRIE

Aussitôt que des armoires de rue sont ouvertes à la commercialisation auprès des différents opérateurs commerciaux dans un secteur déterminé, le Syndicat accompagne quasi systématiquement le délégataire Val de Loire Fibre pour une première réunion d'information en mairie. Cette réunion, d'environ une heure, avec les élus communaux a pour objectif de rappeler le projet de déploiement et d'expliquer comment se passe la phase de commercialisation. Il est aussi demandé à la mairie son soutien en termes de communication pour annoncer aux administrés l'arrivée prochaine de la fibre et la possibilité de souscrire des abonnements auprès des opérateurs présents à date.

En tout, 51 communes ont été rencontrées en 2020 pour préparer l'ouverture commerciale.

Naveil

Nouâtre

Nouzilly

Villerable

Commune	EPCI	Dpt.	Date de visite
Véretz	CC Touraine-Est Vallées	37	11/06/2020
Gy-en-Sologne	CC Val de Cher-Controis	41	15/06/2020
Montlouis-sur-Loire	CC Touraine-Est Vallées	37	24/06/2020
Le Boulay	CC Castelrenaudais	37	02/07/2020
Villedômer	CC Castelrenaudais	37	06/07/2020
Auzouer-en-Touraine	CC Castelrenaudais	37	09/07/2020
Lignières	CC Perche et Haut Vendômois	41	20/07/2020
Autrèche	CC Castelrenaudais	37	21/07/2020
Lunay	CA Territoires Vendômois	41	22/07/2020
Chinon	CC Chinon-Vienne et Loire	37	23/07/2020
Mazangé	CA Territoires Vendômois	41	23/07/2020
Fréteval	CC Perche et Haut Vendômois	41	28/07/2020
Amboise	CC Val d'Amboise	37	30/07/2020
Azay-sur-Cher	CC Touraine-Est Vallées	37	07/08/2020
Brévainville	CC Perche et Haut Vendômois	41	27/08/2020
Rahart	CA Territoires Vendômois	41	10/09/2020
Saint-Jean-Froidmentel	CC Perche et Haut Vendômois	41	14/09/2020
Pocé-sur-Cisse	CC Val d'Amboise	37	16/09/2020
Neuville-sur-Brenne	CC Castelrenaudais	37	23/09/2020
Saunay	CC Castelrenaudais	37	28/09/2020
Pezou	CC Perche et Haut Vendômois	41	29/09/2020
Avoine	CC Chinon-Vienne et Loire	37	30/09/2020
Chargé	CC Val d'Amboise	37	09/10/2020
Descartes	CC Loches Sud Touraine	37	13/10/2020
Rouziers-de-Touraine	CC Gâtine et Choisilles-Pays de Racan	37	14/10/2020

Commune	EPCI	Dpt.	Date de visite
Sainte-Anne	CA Territoires Vendômois	41	15/10/2020
Thoré-la-Rochette	CA Territoires Vendômois	41	19/10/2020
Saint-Benoît-la-Forêt	CC Chinon-Vienne et Loire	37	21/10/2020
Loches	CC Loches Sud Touraine	37	26/10/2020
Valencisse	CA Blois Agglopolys	41	26/10/2020
Monts	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	27/10/2020
Morand	CC Castelrenaudais	37	28/10/2020
Beaumont-en-Véron	CC Chinon-Vienne et Loire	37	04/11/2020
Cerelles	CC Gâtine et Choisilles-Pays de Racan	37	10/11/2020
Chanceaux-sur-Choisille	Tours Métropole Val de Loire	37	10/11/2020
Nouzilly	CC Castelrenaudais	37	10/11/2020
Beaumont-Louestault	CC Gâtine et Choisilles-Pays de Racan	37	13/11/2020
Montoire-sur-le-Loir	CA Territoires Vendômois	41	17/11/2020
Naveil	CA Territoires Vendômois	41	23/11/2020
Nazelles-Négron	CC Val d'Amboise	37	23/11/2020
Nouâtre	CC Touraine Val de Vienne	37	24/11/2020
Villerable	CA Territoires Vendômois	41	25/11/2020
Saint-Firmin-des-Prés	CA Territoires Vendômois	41	26/11/2020
Chambourg-sur-Indre	CC Loches Sud Touraine	37	26/11/2020
Cangey	CC Val d'Amboise	37	03/12/2020
Selles-sur-Cher	CC Val de Cher-Controis	41	08/12/2020
Bourgueil	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	08/12/2020
Billy	CC Romorantinais et Monestois	41	10/12/2020
Saint-Laurent-en-Gâtines	CC Castelrenaudais	37	14/12/2020
Villiers-sur-Loir	CA Territoires Vendômois	41	14/12/2020

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

ORGANISATION DES RÉUNIONS PUBLIQUES ET DES FORUMS

Le Syndicat a demandé à son délégataire de travailler sur le processus d'ouverture commerciale de chaque plaque. Il a été convenu qu'une réunion publique d'information, organisée conjointement par Val de Loire Fibre et la mairie, précède toujours l'ouverture à la commercialisation des adresses des habitants de la commune concernée. En complément, il peut également être organisé dans un second temps un "forum" des opérateurs afin de faciliter les rencontres entre fournisseurs et habitants.

En 2020, deux réunions publiques ont eu lieu :

- 16 janvier 2020 : réunion publique à Château-Renault
- 28 janvier 2020 : réunion publique à Veigné

Réunion publique du 16 janvier à Château-Renault

Réunion publique du 28 janvier à Veigné

Les salles étaient combles, de nombreux habitants se sont déplacés pour ces événements mais également des administrés de communes voisines.

À chaque réunion, le Maire et les élus du Syndicat ont rappelé en introduction les attentes fortes émises par leurs administrés mais également l'importance de cette phase de commercialisation. Ensuite, les représentants de Val de Loire Fibre ont expliqué aux habitants le processus technique de raccordement et ont présenté les différents abonnements et l'importance de comparer les nombreuses offres : internet, avec ou sans téléphonie fixe, avec ou sans téléphonie mobile, tv avec ou sans bouquet, vod…

Les réunions publiques se sont terminées par une séance de questions/réponses suivie d'un échange sur des stands tenus par les fournisseurs d'accès à Internet afin de permettre de renseigner les habitants intéressés.

En raison du contexte sanitaire et pour la sécurité de tous, les réunions publiques ont été stoppées dès mars 2020. Dans l'attente de la reprise de ces rendez-vous avec le grand public, d'autres vecteurs ont été utilisés pour annoncer l'arrivée de la fibre dans les communes : flyers et mot du Maire dans les boîtes aux lettres, sites internet des différents acteurs, réseaux sociaux.

Une première réunion publique digitale a aussi été initiée en décembre 2020 par Val de Loire Fibre. L'objectif était de créer un événement live, accessible directement depuis le site internet valdeloirefibre.fr, puis naturellement disponible en replay, et reprenant la thématique et les échanges de la réunion publique en physique pour informer les habitants.

Commercialisation - facebook Avaray

Commercialisation - site Internet Amboise

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

LES FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET (FAI)

Val de Loire Fibre est un opérateur neutre, c'est-à-dire qu'il ne propose pas directement aux habitants ou entreprises. Il commercialise le réseau construit auprès des FAI. Ces derniers proposent ensuite des abonnements à la fibre.

VAL DE LOIRE FIBRE
OPÉRATEUR D'INFRASTRUCTURES
Conçoit, déploie et exploite le réseau de fibre optique

FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET
OPÉRATEURS COMMERCIAUX
Proposent les différents abonnements à la fibre

PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS
CLIENT / ABONNÉ DES OPÉRATEURS (FAI)
Souscrit un abonnement chez l'opérateur

Depuis le lancement de la DSP, Val de Loire Fibre négocie puis contractualise avec de nombreux opérateurs. Il en a découlé, dès les premières ouvertures commerciales, une concurrence saine et bénéfique pour les habitants, les entreprises et les collectivités.

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée massive de grands opérateurs nationaux sur notre Réseau d'Initiative Publique : Orange en mars et Bouygues Telecom en juin. En fin d'année 2020, SFR a également annoncé son arrivée pour le premier trimestre 2021 et Free était en négociation avec Val de Loire Fibre pour une arrivée sur le réseau.

Ces opérateurs d'envergure nationale complètent le panel des opérateurs dits alternatifs présents au démarrage du projet et partenaires de Val de Loire Fibre (Coriolis, K-net, Vidéo Futur, Nordnet, iBloo et Ozone) pour les abonnements grand public.

De nombreux opérateurs dédiés uniquement aux professionnels sont par ailleurs disponibles pour raccorder les entreprises.

ADAPTATION DU SERVEUR D'ÉLIGIBILITÉ

Le délégataire Val de Loire Fibre a mis en place, au premier trimestre 2019, un serveur d'éligibilité, seule référence pour nos habitants et entreprises. Il permet, après avoir saisi son adresse, de prendre connaissance de la date d'arrivée de la fibre. Si l'adresse est "raccordable", les différents fournisseurs d'accès à Internet apparaissent avec des liens vers leurs sites respectifs afin de prendre connaissance des offres.

Le Syndicat relaie régulièrement auprès de Val de Loire Fibre les éventuels manques ou besoins d'amélioration de ce serveur d'éligibilité. Par exemple, en 2020, un formulaire en ligne a été ajouté afin de permettre aux futurs abonnés de signaler directement au délégataire une adresse erronée ou absente, de façon à corriger plus rapidement la base de données liée au serveur.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

LE CATALOGUE DE SERVICES

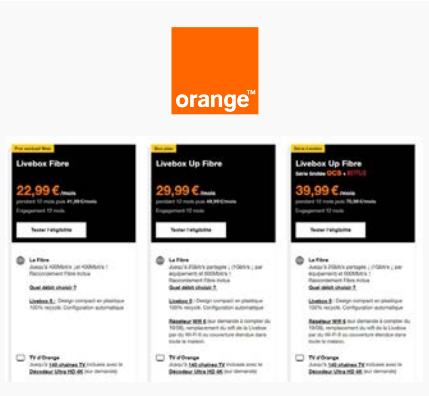

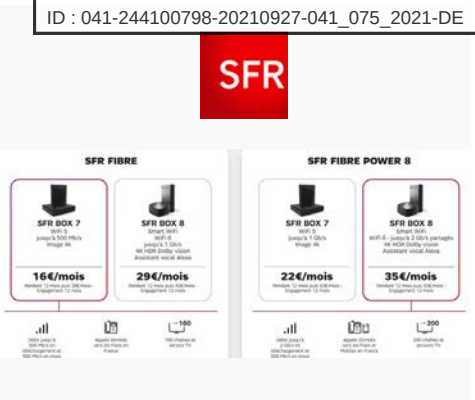

Le Syndicat a négocié un catalogue de services varié avec le délégataire. Chaque fournisseur d'accès à Internet peut ensuite y appliquer ses propres spécificités ou options. Le Syndicat est vigilant notamment sur les frais de raccordements qui sont pris en charge dans le cadre de la DSP. En effet, le Syndicat verse un subvention à Val de Loire Fibre au titre des raccordements, ces derniers ne doivent donc pas être facturés au client final.

Pour le grand public, les offres sont globalement les suivantes :

- Accès internet seul avec différents niveaux de débit.
- Dual play : accès internet auquel s'ajoute un service de téléphonie fixe.
- Triple play : le service est agrémenté de la télévision et ses services.
- Quadruple play : de la téléphonie mobile se rajoute aux offres précédentes.
- Des offres avec des services à la carte : vidéos à la demande, bouquet TV, jeux, contenus divers…

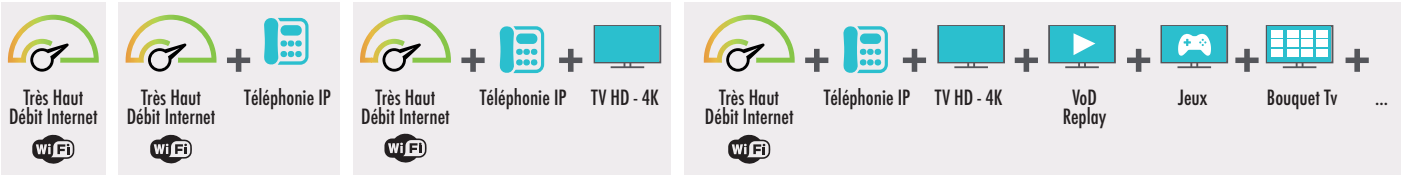

Pour les entreprises, le catalogue de services est également très varié et permet de répondre à tous les besoins quelles que soient la taille de l'entreprise ou la qualité de service désirée :

- FttH (Fiber To The Home) Pro standard et "premium"
- FttE (Fiber To The Entreprise)
- FON (Fibre Optique Noire)

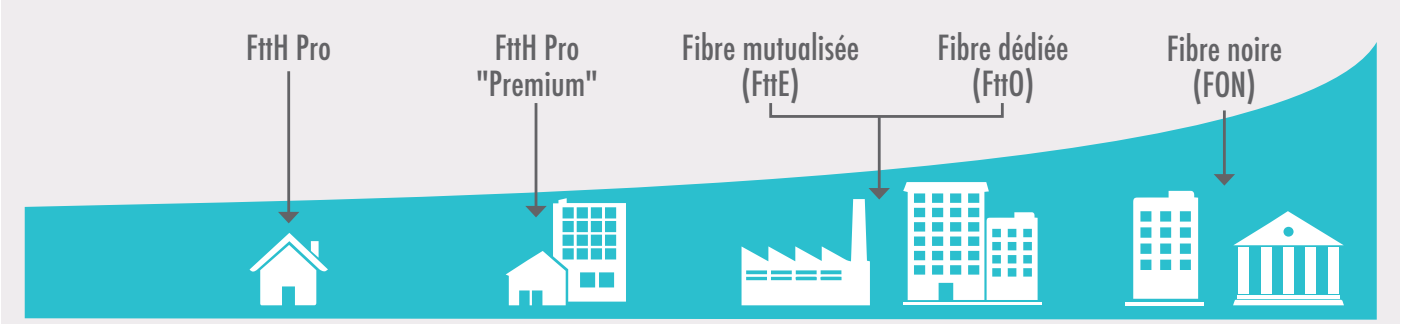

	FttH Pro	FttH Pro "Premium"	Fibre mutualisée (FttE) / Fibre dédiée (FttO)	Fibre noire (FON)
Type de besoins couverts	TPE/PME avec des besoins standards (pas de débit garanti) Sécurisation	PME avec des besoins en services plus développés	Grande entreprise/usine Besoins importants de sécurisation et de fiabilité Fibre point-à-point	Sites publics / Opérateurs Capacité à opérer un réseau interne privé Besoin de sécurité et de fiabilité
Qualité de services proposée	GTR 10h HO Taux de dispo de 99,7% 1 Gbit débit burst*	GTR 8h HO Taux de dispo de 99,7% 1 Gbit débit burst 10 Mbits garantis	GTR 4h HO / 4h HNO Taux de dispo de 99,85% / 99,90% 1 Gbit débit burst 10 Mbits à 1 Gbit garantis	Fibre point-à-point GTR 8h HO / 8h HNO

*burst : Dépassement temporaire autorisé par l'opérateur par rapport au débit défini par le contrat.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Exploitation

Durant l'année 2020, notre délégataire a continué à structurer et à densifier son organisation et les équipements nécessaires à la commercialisation et à l'exploitation.

Le périmètre de l'exploitation FttH, qui a pour but d'assurer les engagements de qualité de services vis-à-vis des opérateurs commerciaux, concerne :

- les raccordements des clients,
- la mise en service des réseaux opérateurs,
- le traitement des incidents.

Le guichet de support aux fournisseurs d'accès à Internet, en charge de la gestion des commandes des usagers, a été renforcé avec la montée en puissance du déploiement. Le centre de supervision national, continue de surveiller et monitorer les différents équipements constitutifs du réseau. Des équipes TDF sont positionnées en local pour la maintenance et sont renforcées par des partenaires locaux.

À fin 2020, sur 5 956 commandes, environ 4 357 raccordements client ont été réalisés sur les premiers secteurs ouverts à la commercialisation.

La différence s'explique notamment par les prises de rendez-vous en cours ou reportés ou des difficultés techniques de réalisation qui demandent des délais supplémentaires.

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE > RACCORDEMENTS CLIENTS : COMMENT ÇA SE PASSE ET QUE PRÉVOIR ?

RACCORDEMENTS CLIENTS
Comment ça se passe et que prévoir ?

Être informé du déploiement et de l'arrivée de la fibre

La fibre est déployée dans les rues ou plus près des habitations et laissée en attente dans des boîtiers appelés PBO (Point de Branchement Optique). À ce stade, une fibre est prévue et réservée pour chaque habitation ou entreprise.
Le raccordement final jusqu'à l'intérieur de l'habitation se fait sur demande uniquement et après la souscription à un abonnement auprès d'un opérateur.
Pour connaître son éligibilité, le serveur de notre délégataire est l'unique référence : www.valdeloirefibre.fr

À chaque ouverture commerciale, Val de Loire Fibre organise une rencontre avec la commune concernée afin de convenir des modalités de communication auprès des administrés. Une réunion publique peut être organisée afin de présenter et expliquer les modalités de raccordement. Si la réunion publique ne peut pas avoir lieu, différents vecteurs sont utilisés pour communiquer : flyers et mot du maire dans les boîtes aux lettres, sites internet des différents acteurs, réseaux sociaux...

Contact : SMO Val de Loire Numérique - contact@valdeloirenumerique.fr - Tél. 02 54 58 44 39
www.valdeloirenumerique.fr - Retrouvez-nous sur - décembre 2020

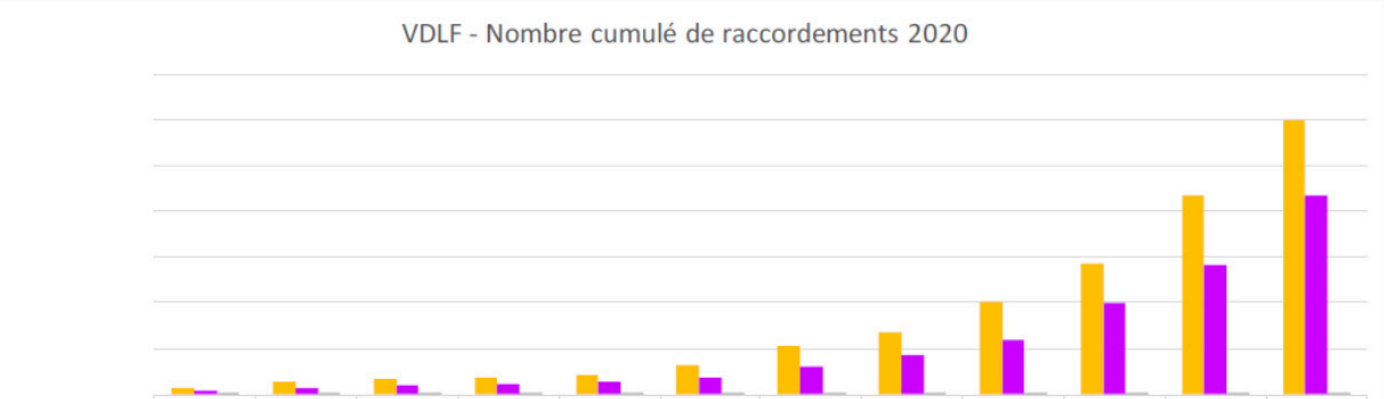

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Commandes	150	292	337	362	411	630	1 046	1 358	2 014	2 855	4 365	5 996
Réalisés OK	102	138	207	229	283	379	620	855	1 204	1 991	2 844	4 357
Taux de transformation	68%	47%	61%	63%	69%	60%	59%	63%	60%	70%	65%	73%

Le Syndicat porte une attention particulière :

- aux différents statuts des commandes,
- au volume des encours qui correspond à l'ancienneté des commandes,
- à la qualité des raccordements.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

D. Les difficultés rencontrées et les actions du SMO

2023 : un nouvel engagement de Val de Loire Fibre

Début 2020, Val de Loire Fibre était en retard sur les plannings proposés lors de sa réponse initiale à la DSP.

Le Syndicat, par l'intermédiaire de ses agents et des élus, assure depuis le début du contrat un suivi quotidien et de proximité. Ce suivi est à la fois exigeant, pour protéger les intérêts publics, mais également facilitateur pour maximiser la construction de prises.

Le premier semestre 2020 a été décisif dans la vie de la délégation : Val de Loire Fibre a déclenché un nouveau plan d'actions et s'est engagé auprès du Syndicat et de ses membres à finir le déploiement du réseau d'ici fin 2023.

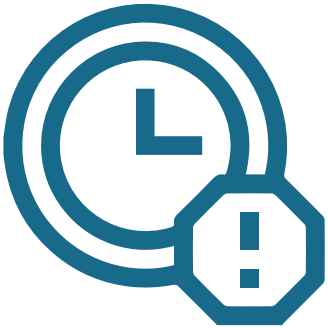

Les causes du retard

Le retard pour les premières plaques oscille de 12 à 24 mois. Les causes sont multiples mais principalement liées :

- aux moyens techniques et humains mobilisés,
- aux difficultés à réaliser des études sur les secteurs les plus ruraux (aérien notamment),
- au contexte du Covid.

Val de Loire Fibre a rencontré de vraies difficultés pour trouver des ressources humaines. Les métiers de conception ou de déploiement du réseau fibre (technicien, monteur-raccordeur, tireur de câble, chargé d'études, dessinateurs-projeteurs…) n'attirent malheureusement pas autant de candidats qu'attendu.

Tout le territoire français est concerné par cette forte tension sur le front de l'emploi et les entreprises sont également soumises à un turnover régulier dû à cette pénurie.

De plus, Val de Loire Fibre, après avoir rencontré des blocages dans la négociation avec des partenaires d'envergure nationale, a sélectionné à l'été 2018 une dizaine de prestataires et notamment des structures de taille intermédiaire travaillant déjà pour des opérateurs nationaux.

Concernant la réalisation des études, il s'agit depuis le démarrage d'un point critique mais qui s'améliore très sensiblement en 2020. Il est primordial que le réseau soit bien pensé et réfléchi dès la phase de conception. Les ressources qualifiées sont rares et une montée en compétence a été nécessaire au démarrage du projet.

L'autre aspect réside dans la typologie de notre territoire : ruralité et faible densité, habitat isolé, quantité de déploiement en aérien et de génie civil à créer.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Les actions du Syndicat

De nombreuses actions ont déjà été menées durant l'année 2019 puis en 2020 :

- Des comités de suivi nombreux et réguliers.
- Plusieurs courriers envoyés au PDG de TDF rappelant les attentes du territoire.
- Des actions auprès des entreprises spécialisées locales pour favoriser une collaboration avec TDF.

Le Président a sollicité l'instauration de comités stratégiques en présence des dirigeants de TDF et des élus du Syndicat. Début mai, TDF a présenté une évolution importante lors d'un de ces comités stratégiques en s'engageant à finir le déploiement du réseau d'ici fin 2023.

Cet engagement s'est appuyé sur plusieurs axes :

- Suivi plus fidèle des plannings prévus dans le cahier des charges de la DSP.
- Renforcement des ressources de pilotage avec 23 ressources supplémentaires dédiées au projet Val de Loire dont 17 pour renforcer le pilotage des études et des travaux et 6 pour renforcer les audits et les achats.
- Priorité est donné à la production de prises commercialisables à partir des prises construites avec la mise en place d'un chef de projet dédié.
- Réallocation de prises au profit de "majors" de la construction afin d'apporter les moyens en nombre.

Dès mi-2020, les premiers effets de l'ambitieux plan de rattrapage de TDF sont devenus visibles avec une augmentation de la production et des ouvertures commerciales.

Par ailleurs, le Syndicat rappelle régulièrement les attentes fortes des Conseillers syndicaux et des membres à savoir :

- Le strict suivi de l'ordonnancement initial des calendriers.
- Le respect de l'équilibre territorial dans les avancées des déploiements.
- Une attention particulière à la qualité des réseaux construits.
- Un traitement fin de la complétude des secteurs ouverts.

E. La stratégie de filière : formation, insertion

Lors de l'élaboration du cahier des charges de la DSP, la nécessité de structurer une stratégie de filière sur notre territoire est apparue comme une priorité, tant pour le développement de compétences au niveau local que pour la réussite de notre projet de déploiement.
Un projet structurant comme celui du déploiement de la fibre ne peut se faire sans compétences humaines, sans savoir-faire des entreprises en charge de la réalisation, sans ressources locales…
C'est pourquoi, il a été intégré puis négocié des engagements forts de la part du délégataire Val de Loire Fibre aussi bien sur le volet insertion que pour la partie formation.
Des comités de pilotage ont été organisés tout au long de l'année afin de coordonner les actions de tous les intervenants de la filière.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Formation

Le contrat qui lie le SMO à son délégataire Val de Loire Fibre prévoit que 80 000 heures soient consacrées à la formation professionnelle tout au long de la durée du contrat. Au cours de l'année 2020, ce sont 18 318 heures de formation qui ont été réalisées. En cumulé, depuis le début du contrat, le total des heures de formation dispensées s'élève à 57 927 heures, soit 72 % de l'objectif global. Il est à noter que ce résultat est très supérieur à ce qui était prévu initialement puisque la cible à fin 2020 était de 32 400 heures de formation dispensées.

Plus d'une centaine de personnes ont ainsi été formées au sein des partenaires de Val de Loire Fibre.

Les formations, qui sont à la fois diverses et nombreuses, se font en alternance ou avec des parcours en formation continue.

Quelques formations type dispensées en local par les acteurs de la formation :

- Technicien d'Intervention Télécom par l'ADT au CFA de Saint-Pierre-des-Corps.
- BTS Travaux publics au lycée technologique Grandmont de Tours.
- Acquisition des premiers gestes par les Compagnons Devoir de Tours ou au GRETA de Blois.
- Installateur de Réseaux Télécommunication à l'AFPA de Tours.

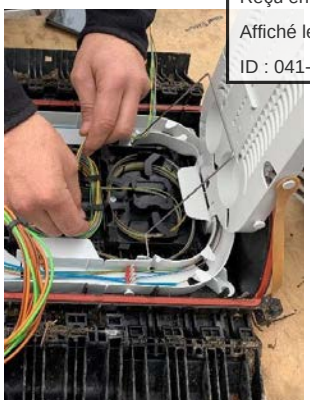

À noter sur l'année 2020, la forte montée en puissance des deux plateaux techniques mobiles de formation inaugurés en 2019. Cette solution de formation innovante a été négociée dans la convention de Délégation de Service Public et est proposée pour la première fois, en France, directement par un opérateur d'infrastructures.

Avec ce mode de formation agile et novateur, les formations dédiées à la fibre seront rendues accessibles partout sur le territoire afin de répondre au besoin de main d'œuvre qualifiée, nécessaire au déploiement de la fibre optique en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire.

Le contrôle des heures de formation se fait en collaboration avec les référents territoriaux pour la Région Centre-Val de Loire.

Insertion

Le contrat qui lie le SMO à son délégataire Val de Loire Fibre prévoit que 140 000 heures soient consacrées à l'insertion professionnelle tout au long de la durée du contrat. Au cours de l'année 2020, ce sont 65 670 heures qui ont été consacrées à l'insertion. En cumulé, depuis le début du contrat, le total des heures consacrées à l'insertion s'élève à 108 570 heures, soit 77 % de l'objectif global. Il est à noter que ce résultat est très supérieur à ce qui était prévu initialement puisque la cible à fin 2020 était de 56 000 heures consacrées à l'insertion.

Le résultat est donc largement supérieur à celui sur lequel le délégataire s'était engagé ce qui permet d'apporter de nouveaux profils aux entreprises.

112 personnes ont été durablement réinsérées à travers 149 contrats :

- 55 CDI
- 23 CDD
- 30 CDD alternance
- 56 contrats d'interim

À noter l'implication de facilitateurs aux côtés du Syndicat : le Conseil départemental pour l'Indre-et-Loire et la Maison de l'Emploi du Blaisois pour le Loir-et-Cher.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

2 L'APPUI ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

A. Réponses aux "saisines"

Le Syndicat demeure l'interlocuteur privilégié des collectivités membres. Ses interventions nombreuses sur l'ensemble des deux départements font de Val de Loire Numérique une ressource locale identifiée et utile, saisie régulièrement.

Chaque agent du Syndicat peut être contacté via une adresse mail ou un numéro de ligne identifiés. Les messages peuvent également être envoyés depuis la rubrique contact du site internet www.valdeloirenumerique.fr pour être ensuite orientés vers la direction concernée (Technique, Smart territoire ou Administration générale).

Les sollicitations émanent des EPCI ou des communes mais aussi des élus, des entreprises et des habitants, ces derniers représentant sans doute la majorité des demandes en 2020.

Le temps passé pour apporter des réponses de qualité est très variable en fonction de la thématique ou des investigations à mener pour résoudre les difficultés. Cela va de quelques minutes pour un simple renseignement à quelques heures si des constats sur le terrain sont nécessaires.

Avec l'augmentation des communes désormais raccordées à la fibre mais aussi la crise sanitaire, l'année 2020 a vu une hausse importante des saisines liées aux plannings de déploiement ou aux raccordements finaux des nouveaux abonnés. En 2020, le Syndicat a répondu à des centaines de questions qui lui ont été adressées quotidiennement, verbalement ou par écrit, au titre du Très Haut Débit, de la fibre optique ou parfois de la téléphonie mobile. Bien qu'en télétravail, du fait des circonstances sanitaires, les saisines ont été traitées dans les meilleurs délais.

Fin 2020, afin de mieux suivre la résolution des problèmes rencontrés par les habitants, le Syndicat a mis en place un outil interne de suivi.

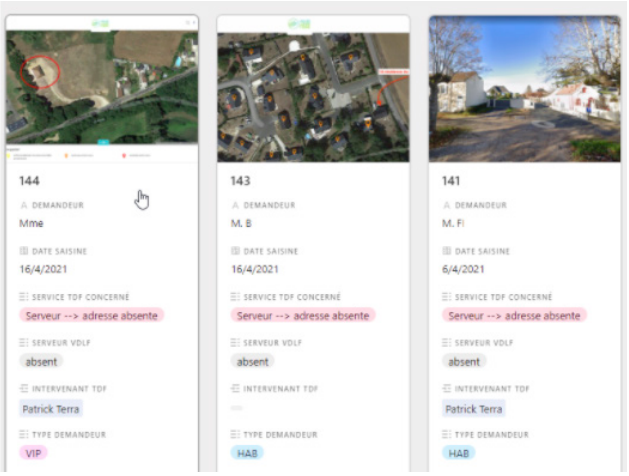

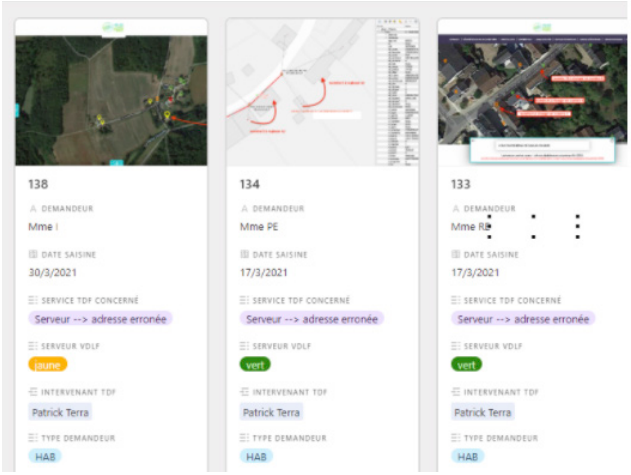

De façon récurrente, l'essentiel des demandes porte généralement sur les points suivants :

- information sur les plannings de déploiement de la fibre optique,
- problèmes de débit internet et préconisations pour augmenter ce débit,
- incident réel ou supposé sur un chantier fibre impliquant des riverains, questions techniques relatives à l'arrivée de la fibre (adressage, génie civil en domaine privé, dimensionnement des fourreaux),
- questions suite à des sollicitations commerciales liées à la fibre optique,
- incidences de travaux futurs (voirie, enfouissement, projets d'aménagement) sur le chantier du Très Haut Débit,
- information sur le dispositif Passeport Numérique et les subventions,
- difficultés avec les opérateurs privés (FAI ou téléphonie mobile), pannes sur le réseau fibre, le réseau cuivre ou de téléphonie mobile.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

B. Supports d'information

Le Syndicat produit des outils ou du contenu :

- pour ses propres besoins afin d'assurer le suivi de la DSP,
- pour ses membres en vue de les informer sur le déploiement du Très Haut Débit.

Site internet

Le site internet du Syndicat www.valdeloirenumerique.fr donne des premiers éléments de réponse aux collectivités, aux entreprises ou aux particuliers. Ce site a notamment été mis à jour afin de proposer un renvoi vers le serveur d'éligibilité de Val de Loire Fibre.

Newsletter

Cinq newsletters dédiées à la fibre ont été transmises à l'ensemble des membres et à toutes les communes, avec une version personnalisée par département. Elles intègrent des éléments précis d'actualités ainsi que des encarts "#Bon à savoir" qui permettent d'expliquer et de vulgariser l'arrivée de la fibre.

De nombreuses thématiques ont été abordées en 2020 :

- Le phasage des déploiements
- Les offres d'accès à la fibre
- Les opérateurs présents sur le réseau
- L'utilisation du serveur d'éligibilité
- Les contacts utiles : adresses génériques chez Val de Loire Fibre
- Sensibilisation aux arnaques ou démarchages mensongers
- La solution dite "d'inclusion numérique"

Cette newsletter a vu une évolution en 2020 avec l'intégration de vidéos et de "boutons" permettant d'accéder au téléchargement de documents.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Le Websig

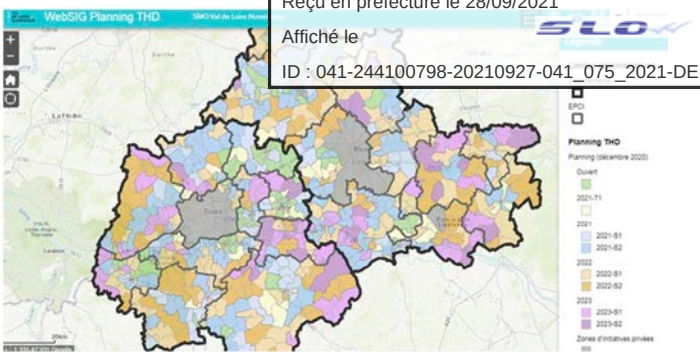

Le Syndicat a construit un outil cartographique en ligne, en collaboration avec l'Observatoire de l'économie et des territoires-Pilote41 et réservé à l'usage des élus et agents concernés des collectivités membres du SMO Val de Loire Numérique.

La carte interactive, dans laquelle il est possible de zoomer, représente les derniers plannings communiqués par le délégataire Val de Loire Fibre pour chaque plaque de raccordement (zone de couverture d'une armoire de rue). La date indiquée correspond à la date prévisionnelle d'une première ouverture commerciale sur zone (souscription d'abonnements à la fibre possible). Une ouverture est généralement constatée dès lors que 50 à 80% des travaux sont effectués. Ainsi, le reste du secteur est raccordé au fur et à mesure des travaux, en principe dans un délai d'un an maximum.

Une autre carte interactive donne différentes informations techniques sur l'avancement et viendra s'enrichir de nouvelles informations au fur et à mesure du déploiement.

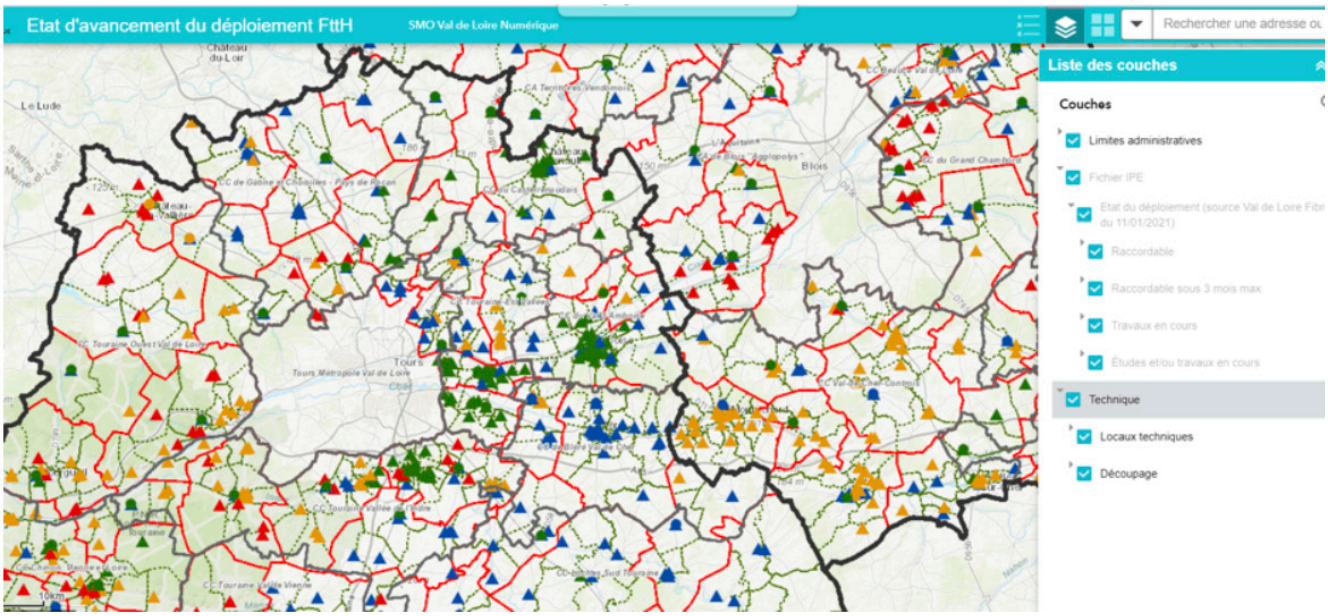

En 2020, les informations suivantes ont été intégrées :

1. le découpage technique des différentes plaques avec le positionnement et l'état d'avancement des locaux techniques NRO et SRO.
2. l'état de la commercialisation : il s'agit des données intégrées au serveur d'éligibilité de Val de Loire Fibre et transmises régulièrement aux opérateurs commerciaux afin de les informer des secteurs sur lesquels la fibre est disponible.
3. la carte des constructeurs principaux en charge de la distribution. Ces entreprises peuvent avoir recours à des sous-traitants.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Les plaquettes "Fibre"

Le Syndicat a publié sur son site des plaquettes à destination de ses membres ou des élus. Elles doivent contribuer à la bonne compréhension du programme de déploiement de la fibre. Ces outils de communication se veulent détaillés tout en allant à l'essentiel afin que chacun retrouve les réponses aux questions qu'il peut se poser. Des exemplaires papier sont distribués aux membres du Syndicat.

Ces fiches sont regroupées en 4 parties :

Le projet

1 - La Délégation de Service Public
2 - Le Très Haut Débit, la fibre et les usages

Le déploiement de la fibre

1 - Le réseau FttH et les grandes étapes du déploiement
2 - Raccordements clients : comment ça se passe et que prévoir ?
3 - Commercialisation et FAI : quelles sont les offres ?

Où trouver l'information et qui contacter ?

1 - Contacts utiles et sites internet
2 - Foire Aux Questions (FAQ)
3 - Passeport Inclusion Numérique

Les collectivités territoriales facilitatrices du déploiement fibre

1 - Faciliter le déploiement et la vie du réseau pour les acteurs publics
2 - Les autorisations de voirie - arrêtés et permissions
3 - L'adressage
4 - Type de déploiement : souterrain / aérien / façade
5 - L'élagage
6 - Les constructions neuves

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

3 LE PASSEPORT INCLUSION NUMÉRIQUE

A. Le dispositif

Le passeport inclusion numérique est un dispositif d'aide financière aux usagers (professionnels ou particuliers) ne disposant pas d'un débit suffisant pour leur connexion internet et souhaitant s'équiper d'une solution transitoire en attendant l'arrivée effective de la fibre optique. Il a été mis en place en 2017 dans le Loir-et-Cher puis étendu dès janvier 2018 à l'ensemble des communes de l'Indre-et-Loire (hors zones AMII).

Initialement prévu pour une subvention d'équipement maximum de 600 euros, puis ramené début 2019 à 450 euros maximum pour tenir compte des nouvelles primes accordées directement aux opérateurs par l'État, ce dispositif d'inclusion numérique a permis à un grand nombre d'habitants et d'entreprises de trouver une solution pérenne à des soucis de connexion récurrents, dans des zones encore mal desservies en Haut Débit.

Val de Loire Numérique respecte les réglementations nationales et européennes en matière de neutralité technologique et le choix des équipements est laissé libre aux demandeurs. Une veille est cependant effectuée par le service technique qui se tient informé des éventuels nouveaux équipements et acteurs entrant sur ce marché.

Les échanges avec les demandeurs montrent que ce dispositif est compris et apprécié à l'échelle des deux départements.

Il faut noter que ce passeport numérique est de plus en plus connu des communes et des EPCI qui informent leurs administrés de l'existence de ce dispositif.

Naturellement, une adresse raccordable et éligible à un abonnement fibre perd de fait son éligibilité au dispositif.

PASSEPORT **INCLUSION NUMÉRIQUE**

Permettre l'accès au haut débit est une priorité

OUTRE-MER L'INFORMATION ET QUI CONTACTER ? - PASSEPORT INCLUSION NUMÉRIQUE

Composé de représentants des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, de la Région Centre Val de Loire et de l'ensemble des Communautés de communes ou d'agglomération des deux départements, le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) **Val de Loire Numérique** pilote le déploiement de la fibre optique sur le réseau d'initiative publique du territoire, hors zones AMII (agglomérations de Tours, Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay). Le déploiement du FttH par le délégataire retenu, **Val de Loire Fibre**, est prévu jusqu'à fin 2023 selon un calendrier prédéfini.

Mais afin de répondre aux besoins urgents ou particuliers des habitants et des entreprises, une solution **d'assistance** dite **d'inclusion numérique** a été mise en place pour permettre à toutes les personnes ne disposant pas aujourd'hui d'une connexion filaire proche de 8 Mbit/s (en débit descendant) de pouvoir profiter d'un meilleur débit pour leur connexion internet.

L'objectif de ce dispositif est donc, en attendant l'arrivée de la fibre, d'aider financièrement les utilisateurs actuellement privés d'un service confortable, dans une logique de neutralité technologique conformément à la réglementation en vigueur.

COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ÉLIGIBLE À LA SUBVENTION ?

Vous êtes éligible si :

1. Vous ne disposez pas d'un débit descendant **d'au moins 8 Mbit/s** et vous n'êtes pas encore raccordable à la fibre.
2. L'adresse d'installation est située sur le périmètre d'intervention du SMO (hors zone AMII).
3. Vous n'avez jamais bénéficié d'un dispositif de soutien équivalent dans le passé.

QUELLES SONT LES TECHNOLOGIES DISPONIBLES ?

Trois solutions d'attente peuvent être envisagées. Il faut comparer les offres des opérateurs et faire appel de préférence à un professionnel pour réaliser l'installation. (cf verso)

→ La solution satellite.
→ La solution radio (disponible uniquement pour l'Indre-et-Loire).
→ La solution 4G fixe.

TEST DE DÉBIT

Vous pouvez réaliser vous-même à domicile ou au bureau un test de débit de votre ligne fixe en utilisant les outils gratuits disponibles en ligne, tels www.speedtest.net ou www.nperf.com (liste non exhaustive). Le test doit être réalisé avec une connexion filaire. Pour vérifier votre connexion 4G via un smartphone, vous pouvez aussi utiliser www.nperf.com (voir l'onglet nPerf sur iOS, Android & Windows Phone) ou encore les outils d'un site comme www.5gmark.com.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

- 450 € maximum
- au réel des dépenses engagées
- sur présentation des justificatifs et preuve d'abonnement

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

1. Consultez le règlement d'intervention disponible sur le site du SMO.
2. Remplissez le formulaire de demande d'éligibilité puis soumettez-le au SMO.
3. Après accord du SMO, souscrivez à l'offre de votre choix.
4. Une fois l'installation réalisée, renvoyez au SMO le formulaire de demande de subvention dûment renseigné avec les pièces justificatives
5. Le SMO procède alors au versement de la subvention (uniquement par virement).

COMMENT CONTACTER LE SMO ET FAIRE MES DEMANDES ?

Les demandes se font principalement en ligne, via internet, mais vous pouvez si besoin obtenir informations et conseils :

→ En ligne sur le site : www.valdeloirenumerique.fr
→ Par mail : passeport@valdeloirenumerique.fr
→ Par courrier : Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique Hôtel du Département Place de la République 41020 BLOIS Cedex
→ Par téléphone : **02 54 58 44 39** du lundi au vendredi, 9h-12h / 14h-17h

Contact : SMO Val de Loire Numérique - contact@valdeloirenumerique.fr - Tél. 02 54 58 44 39
www.valdeloirenumerique.fr - Retrouvez-nous sur - décembre 2020

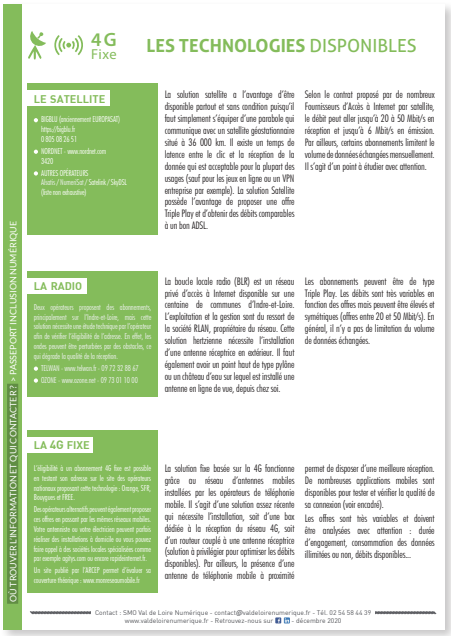

4G Fixe

LES TECHNOLOGIES DISPONIBLES

OUTRE-MER L'INFORMATION ET QUI CONTACTER ? - PASSEPORT INCLUSION NUMÉRIQUE

LE SATELLITE

- BIGBLU (anciennement EUROPISAT) https://bigblu.fr 0 805 98 26 57
- NORDNET - www.nordnet.com 3420
- AUTRES OPÉRATEURS Altaïs / AvanteSat / Satellink / SkyDSL (liste non exhaustive)

La solution satellite a l'avantage d'être disponible partout et sans condition puisqu'il faut simplement s'équiper d'une parabole qui communique avec un satellite géostationnaire situé à 36 000 km. Il existe un temps de latence entre le clic et la réception de la donnée qui est acceptable pour la plupart des usages (sauf pour les jeux en ligne ou un VPN entreprise par exemple). La solution Satellite possède l'avantage de proposer une offre Triple Play et d'obtenir des débits comparables à un bon ADSL.

Selon le contrat proposé par de nombreux Fournisseurs d'Accès à Internet par satellite, le débit peut aller jusqu'à 20 à 50 Mbit/s en réception et jusqu'à 6 Mbit/s en émission. Par ailleurs, certains abonnements limitent le volume de données échangées mensuellement. Il s'agit d'un point à étudier avec attention.

LA RADIO

Deux opérateurs proposent des abonnements, principalement sur l'Indre-et-Loire, mais cette solution nécessite une étude technique par l'opérateur afin de vérifier l'éligibilité de l'adresse. En effet, les ondes peuvent être portables par des obstacles, ce qui dégrade la qualité de la réception.

- TELIVIA - www.telivia.fr - 09 72 32 88 67
- CECINE - www.cecine.net - 09 73 01 10 00

La boucle locale radio (BLR) est un réseau privé d'accès à Internet disponible sur une centaine de communes d'Indre-et-Loire. L'exploitation et la gestion sont du ressort de la société RLAN, propriétaire du réseau. Cette solution hertzienne nécessite l'installation d'une antenne réceptrice en extérieur. Il faut également avoir un point haut de type pylône ou un château d'eau sur lequel est installé une antenne en ligne de vue, depuis chez soi.

Les abonnements peuvent être de type Triple Play. Les débits sont très variables en fonction des offres mais peuvent être élevés et symétriques (offres entre 20 et 50 Mbit/s). En général, il n'y a pas de limitation du volume de données échangées.

LA 4G FIXE

L'éligibilité à un abonnement 4G fixe est possible en tentant son adresse sur le site des opérateurs mobiles proposant cette technologie : Orange, SFR, Bouygues et FREE.

Des opérateurs alternatifs peuvent également proposer les offres en passant par les mêmes réseaux mobiles. Votre antenniste ou votre électricien peuvent parfois réaliser des installations à domicile ou vous pouvez faire appel à des sociétés locales spécialisées comme par exemple sigfox.com ou encore reyalnetwork.fr.

Un site publié par l'ARCEP permet d'évaluer sa couverture théorique : www.monreseaumobile.fr

La solution fixe basée sur la 4G fonctionne grâce au réseau d'antennes mobiles installées par les opérateurs de téléphonie mobile. Il s'agit d'une solution assez récente qui nécessite l'installation, soit d'une box dédiée à la réception du réseau 4G, soit d'un routeur couplé à une antenne réceptrice (solution à privilégier pour optimiser les débits disponibles). Par ailleurs, la présence d'une antenne de téléphonie mobile à proximité permet de disposer d'une meilleure réception. De nombreuses applications mobiles sont disponibles pour tester et vérifier la qualité de sa connexion (voir encadré).

Les offres sont très variables et doivent être analysées avec attention : durée d'engagement, consommation des données illimitées ou non, débits disponibles...

Contact : SMO Val de Loire Numérique - contact@valdeloirenumerique.fr - Tél. 02 54 58 44 39
www.valdeloirenumerique.fr - Retrouvez-nous sur - décembre 2020

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

B. Le passeport inclusion numérique en chiffres

Près de 200 demandes ont été reçues et traitées en 2020 contre environ 150 en 2019, soit une augmentation de plus de 30%.
La crise sanitaire, le confinement et le recours accentué au télétravail ont naturellement accru le besoin d'une bonne connexion internet à domicile et influé sur le nombre de sollicitations. 58 demandes reçues en 2017, 197 demandes reçues en 2018, 155 demandes reçues en 2019 et 199 en 2020 témoignent de l'utilité de ces subventions. Elles accompagnent la montée en puissance des nouveaux usages numériques et permet, dans une certaine mesure, de pallier localement les retards de déploiement de la fibre optique.

Nombre de demandes d'éligibilité reçues

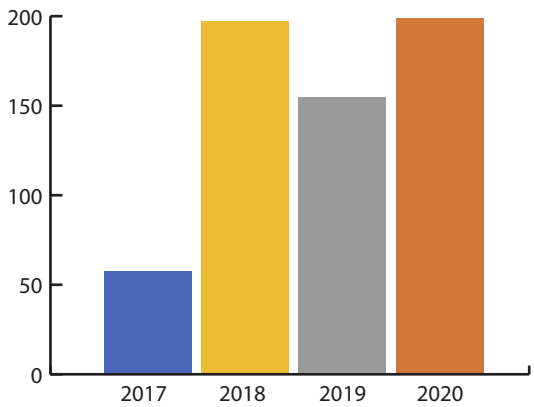

Une grande majorité des demandeurs (95%) sont éligibles au dispositif, les refus proviennent principalement de demandeurs bénéficiant déjà d'un accès à un bon débit (supérieur à 8 Mbit/s en débit descendant). Par ailleurs, les adresses désormais éligibles à la fibre optique perdent automatiquement le droit au passeport numérique.

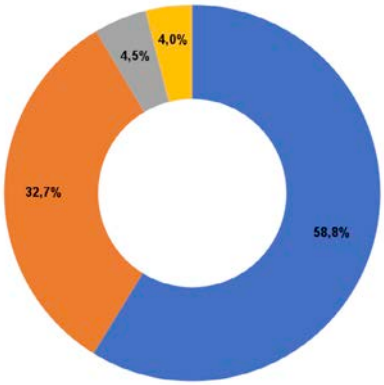

Types de demandes d'éligibilité reçues

- Éligible - demande de subvention qui a été attribuée au 31/12
- Éligible - pas demande de subvention émise par l'habitant au 31/12
- Non éligible
- Éligible - demande de subvention, le SMO attend des justificatifs

En 2020, la subvention moyenne était de 394 euros.
On remarque également que :

- Les aides concernent une majorité de particuliers mais également quelques entreprises.
- Différentes technologies sont représentées mais la 4G fixe reste en tête.

Profil des demandeurs

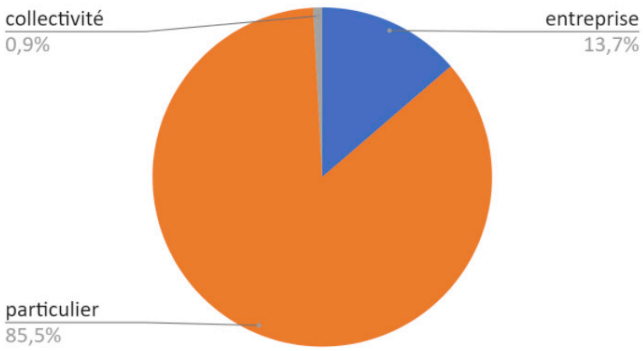

Technologie choisie

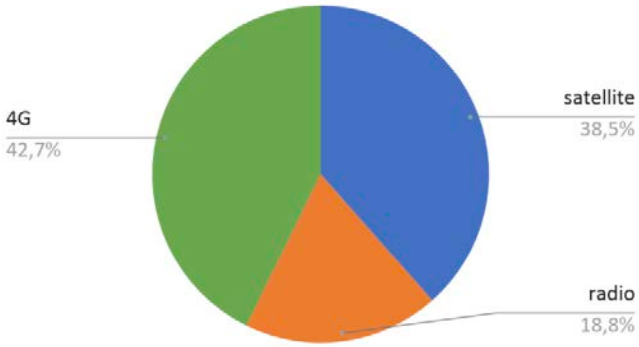

Votre interlocutrice au SMO

Pour toutes questions relatives à l'instruction des demandes de passeport inclusion numérique, contacter Adeline METTAYE au 02 54 58 44 39.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

III. LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX USAGES NUMÉRIQUES

1 VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC

Depuis 2019, dans le cadre de la démarche Smart Val de Loire (cf p.53) le SMO Val de Loire Numérique déploie un réseau wifi appelé "Val de Loire wifi public" sur les territoires d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Ce réseau est d'accès gratuit, sans publicité et sécurisé.

Le déploiement du réseau Val de Loire wifi public se déroule selon deux axes :

- Installation de bornes wifi sur les sites touristiques : le wifi touristique.
- Installation de bornes wifi dans les communes et les cœurs de ville touristiques : le wifi territorial.

Bornes wifi territoriales et touristiques structurent un seul et même réseau : Val de Loire wifi public avec à la clé une utilisation simple et sécurisée. Il suffit de se connecter en complétant son adresse e-mail et son département de résidence sur le portail d'accueil, au fur et à mesure de ses déplacements, l'utilisateur sera automatiquement reconnecté sur le réseau.

Avec plus de 1 000 bornes déployées, notre territoire sera non seulement 100% fibré, mais aussi doté d'un réseau wifi territorial de grande envergure d'ici 2023. C'est le résultat de notre ambition en matière de numérique qui offre bien des perspectives en matière de futurs services à proposer aux habitants.

Page de connexion Val de Loire wifi public

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

A. Le wifi touristique

Quel objectif ?

Proposer un accès internet offert aux visiteurs sur le territoire des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher sur les sites de grande affluence, que ce soit des hébergements, des offices de tourisme ou des sites patrimoniaux publics ou privés.

Comment ça marche ?

Des bornes wifi sont installées sur les sites touristiques grâce à un programme d'équipement mené par le SMO Val de Loire Numérique. Elles permettent de relayer le signal Val de Loire wifi public. Dans le cadre d'un service public industriel et commercial, le SMO Val de Loire Numérique équipe tout site demandeur.

Certains sites touristiques identifiés peuvent bénéficier de subventions de la Région, du Département et de l'EPCI pour cet équipement : le SMO Val de Loire Numérique assure la gestion de ces subventions en tant que "guichet unique".

Une fois les bornes wifi installées, une signalétique sur site informe le visiteur de la disponibilité de ce wifi public.

Qui réalise les travaux d'installation des bornes wifi ?

Le SMO Val de Loire Numérique a lancé une consultation en 2018 et attribué le marché à la société QOS Telecom. Cette dernière et son sous-traitant Sogetrel assurent les études techniques et réalisent les travaux. Le Syndicat est présent à chaque étape et vérifie le bon fonctionnement des équipements avant leur mise en exploitation. Le matériel retenu pour les bornes est de marque Ruckus qui est une référence en matière de wifi.

Une signalétique unique

Le Syndicat est aussi accompagnateur sur le volet communication. Une signalétique adaptée sous forme de panneaux, affiches, flyers, autocollants… est remise aux gestionnaires de site afin d'être disposée sur les zones couvertes en wifi. Tous ces supports comportent un QR code à flasher avec son smartphone, pour accéder très facilement à la page d'accueil de Val de Loire wifi public. Une "boîte à outils communication" avec des textes et des visuels est également proposée aux sites afin qu'ils puissent valoriser l'équipement wifi sur leurs supports habituels et leurs réseaux sociaux.

De nouveaux supports signalétiques Val de Loire wifi public édités en 2020.

Autocollant

Carte

Plaque à personnaliser

Affiche A3

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Val de Loire wifi public : de la valeur ajoutée pour les sites et les territoires

UN + POUR LES OPÉRATEURS TOURISTIQUES :

- Le touriste connecté reste plus longtemps sur le site et peut valoriser son expérience sur les réseaux sociaux.
- Le site touristique équipé en wifi peut développer de nouveaux services (billetterie en ligne, visite guidée numérique…).
- Les données recueillies par le SMO Val de Loire Numérique sont restituées aux gestionnaires de site sous forme de tableau de bord pour une meilleure compréhension de leur clientèle.
- La solution apportée garantit aux opérateurs la conformité à la réglementation des données.
- Aucune publicité, aucune vente des données collectées.

UN + POUR LE TERRITOIRE :

- Le territoire qui propose du wifi gratuit et continu est valorisé.
- Le territoire connaît mieux le profil et le parcours de ses visiteurs (durée de séjour, sites fréquentés…) ainsi que la mobilité des citoyens.

Val de Loire wifi public : on en parle !

10 février 2020 :
Journée Numérique et tourisme dans le cadre des Human tech days au château royal de Blois

Le SMO Numérique a présenté le projet Val de Loire wifi public aux opérateurs touristiques du Loir-et-Cher à l'occasion de la journée Numérique et tourisme.

8 septembre 2020 :
Inauguration des bornes wifi dans le cœur de ville de Montrichard

Le cœur de ville de Montrichard est désormais équipé de 5 bornes wifi, inaugurées en septembre 2020.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

B. Le wifi territorial

Parallèlement au déploiement du wifi touristique, le SMO Val de Loire Numérique déploie le wifi territorial dans 513 communes du territoire et dans les cœurs de ville touristiques.

Le principe ?

Une borne wifi est positionnée de manière concertée avec la commune, dans le but de proposer du wifi gratuit aux citoyens et de pouvoir à terme créer de nouveaux services en lien avec le numérique. Le déploiement de ces bornes suivra celui de la fibre.

Aucun coût d'équipement pour la commune, c'est Val de Loire Fibre qui prend en charge les frais d'installation de cette borne : le Syndicat l'a négocié dans le cadre de la Délégation de Service Public liée à la fibre. Seule la maintenance est à la charge de la commune.

Pourquoi installer une borne territoriale sur votre commune ?

- Proposer du wifi gratuit et sécurisé aux habitants.
- Développer de nouveaux services à la population.
- Permettre la gestion interactive des réseaux et des bâtiments publics à partir de capteurs.
- Recueillir des données restituées sous forme d'un tableau de bord, qui sont des indicateurs clés pour le développement du territoire (ex : trafic de connexion).
- Permettre les appels sur wifi si votre commune est située en zone blanche.

Pour les communes touristiques, le déploiement s'opère dans le cadre du service public industriel et commercial tel que décrit dans la partie "A. Le wifi touristique".

Les bornes installées diffusent toutes le même réseau, Val de Loire wifi public, et constituent un maillage complet du territoire.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

C. Le déploiement de Val de Loire wifi public (au 31/12/2020)

	ÉTUDES RÉALISÉES	SITES INSTALLÉS
Indre-et-Loire	44	13
Loir-et-Cher	70	22
Total	114	35

Château d'Amboise

Culture et patrimoine

Château d'Amboise, Jardin du Plessis-Sasnières, Hôtel Goüin (Tours), Château des Énigmes (Fréteval), Musée Matra (Romorantin-Lanthenay), Cave des producteurs (Montlouis-sur-Loire), Musée de la Boule de fort (Lerné).

Camping les Saules à Cheverny

Hébergement

Gîte de Sassay (Ligré), centre d'hébergement du Véron (Avoine), camping municipal Bellevue (Muides-sur-Loire), camping Les Saules (Cheverny), camping La Blardière (Rigny-Ussé), aire de service du Lac Mousseau (Avoine), camping L'île Auger (Chinon), camping Tournefeuille (Romorantin-Lanthenay), aire de camping-cars (Montlivault).

Bureau d'information touristique de Mennetou-sur-Cher

Accueil touristique

Office de tourisme de Vendôme, office de tourisme de Sologne (Salbris), office de tourisme de Fréteval, office de tourisme Sud Val de Loire (Saint-Aignan), bureau d'information touristique de Montrichard Val de Cher, bureau d'information touristique de Selles-sur-Cher, office de tourisme Sologne côté Sud (Romorantin-Lanthenay), bureau d'information touristique de Mennetou-sur-Cher, bureau d'information touristique de Vouvray, bureau d'information touristique de Montlouis-sur-Loire, bureau d'information touristique de Montbazon, bureau d'information touristique de l'Île-Bouchard, bureau d'information touristique de Sainte-Maure-de-Touraine, bureau d'information touristique de Richelieu, office de tourisme d'Azay-le Rideau, office de tourisme de Chinon.

Rigny-Ussé

Communes

Sasnières, Lassay-sur-Croisne, Montlivault, Fréteval, Cheverny, Lerné, Rigny-Ussé, Avoine, Larçay.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

D. La gestion du "guichet unique" de versement des subventions

Les collectivités membres du SMO Val de Loire Numérique apportent une aide financière, sur le volet investissement uniquement, aux gestionnaires de sites qui souhaitent souscrire à ce service. La gestion de ces financements est confiée au SMO Val de Loire Numérique via un "guichet unique" de versements des subventions.

Pour cela, une convention entre le Syndicat et les financeurs du projet Val de Loire wifi public (Région Centre-Val de Loire, Départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire et EPCI) détermine la participation totale du financeur public et la liste des sites subventionnés. Elle détermine également la répartition des financements pour chaque catégorie de sites ainsi que les plafonds de dépenses subventionnables selon les éléments suivants :

Catégories de site

1. Petit site touristique

- Sites touristiques de 5 000 à 10 000 visiteurs
- Offices de tourisme (y compris bureau d'information touristique)
- Aires de Camping-car
- Caves touristiques et maisons des vins
- Gîtes de groupes
- Golfs

2. Moyen site touristique

- Sites touristiques de 10 000 à 50 000 visiteurs

3. Grand site touristique

- Sites touristiques de plus de 50 000 visiteurs

4. Cœur de Ville touristique

- Communes ayant un site de plus de 5 000 visiteurs.
- Communes disposant du label Ville d'art et d'histoire ou classé tourisme.
- Communes accueillant des spectacles ou manifestations qui reçoivent plus de 10 000 visiteurs.
- Communes proposant des visites de villes ou de villages.

5. Hôtellerie de plein air

Hôtellerie de plein air de 3 étoiles avec :

- + de 75 emplacements 4 étoiles/5 étoiles)
- Villages vacances et résidences de tourisme (ceux classés uniquement - classement national Atout France)

6. Hébergements meublés & chambres d'hôtes

- Meublés et chambres d'hôtes (uniquement si classés ou labellisés)
- Hôtels (classement + 2 étoiles et +)

Répartition des financements :

Catégorie de site	Région	Département	EPCI	Gestionnaire de site
1	25 %	25%	25 %	25 %
2	30 %	30 %	20 %	20 %
3	20 %	20 %	20 %	40 %
4	30 %	50 %	20 %	0 %
5	20 %	20 %	20 %	40 %
6	25 %	25 %	0 %	50 %

En Loir-et-Cher

Catégorie de site	Région	Département	EPCI	Gestionnaire de site
1	25 %	20%	20 %	35 %
2	30 %	20 %	20 %	30 %
3	20 %	20 %	20 %	40 %
4	30 %	20 %	20 %	30 %
5	20 %	20 %	20 %	40 %
6	25 %	0 %	0 %	75 %

En Indre-et-Loire

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Plafond des dépenses subventionnables par site :

Les financeurs ont mis en place un plafond de dépenses par catégorie de site, au-delà duquel les subventions publiques ne sont pas applicables. Si la dépense est supérieure au plafond, le reliquat est intégralement à la charge du gestionnaire de site.

Catégorie	Plafond dépense subventionnable
1	3 300 €
2	5 000 €
3	17 500 €
4	17 500 €
5	14 000 €
6	300 €

La gestion de l'enveloppe définie dans la convention :

Le Syndicat assure, pour le compte de ses membres, le suivi des subventions allouées par ces derniers et les alerte avant l'atteinte de leurs contributions totales.

Et aussi :

- Un site peut bénéficier du service même s'il ne bénéficie d'aucune subvention.
- Le SMO Val de Loire Numérique facture le service fourni sur la base d'un tarif voté en Conseil syndical, identique pour tous les gestionnaires de site.
- Un membre peut être à la fois financeur public et gestionnaire de site.

Les conventions signées au 31/12/2020

Les financeurs du projet ont reçu un état d'avancement du déploiement et des subventions versées en juillet et novembre 2020.

Nom de la collectivité	Date de signature convention	Montant de la convention
Région Centre-Val de Loire	22/10/2019	650 000 €
Département de Loir-et-Cher	14/06/2019	623 000 €
Département d'Indre-et-Loire	21/06/2019	500 000 €
EPCI 41		
CC Perche et Haut Vendômois	14/10/2019	25 800 €
CC Romorantinais et Monestois	21/10/2019	20 000 €
CA Territoires Vendômois	27/10/2019	58 600 €
CC Grand Chambord	20/11/2019	52 000 €
CC Val de Cher-Controis	20/11/2019	97 000 €
CC Sologne des Rivières	16/01/2020	5 000 €
CC Sologne des Étangs	08/07/2020	6 591 €
CC Cœur de Sologne	05/10/2020	25 000 €
CC Beauce Val de Loire	19/10/2020	20 000 €
EPCI 37		
CC Touraine Vallée de l'Indre	27/09/2019	65 000 €
CC Chinon-Vienne et Loire	16/10/2019	27 930 €
CC Val d'Amboise	27/01/2020	10 000 €
CC Touraine Val de Vienne	13/02/2020	20 345 €
CC Touraine Est-Vallées	04/06/2020	24 083 €
CC Bléré Val de Cher	25/11/2020	20 000 €

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

E. Val de Loire wifi public : suivez le déploiement

AUDIT
validation des zones à couvrir et de la connectivité nécessaire

ÉTUDE TECHNIQUE
constitution d'un dossier descriptif des travaux et remise d'un devis

INSTALLATION
mise en place des équipements et vérification du service régulier

Audits fonctionnels des sites, études techniques, installations… les membres du Syndicat peuvent suivre le déploiement de Val de Loire wifi public sur leur territoire et identifier les sites équipés. Pour cela, le Syndicat a mis à disposition un lien sur l'appli web SIG proposé par Pilote 41. Une mise à jour des données est réalisée tous les 15 jours.
Ce lien a été diffusé aux membres du Syndicat. Si besoin, contactez-nous.

Le déploiement du wifi en 2020 a été très impacté par la crise sanitaire : les visites terrain n'ont pu être réalisées entre mars et juillet et les acteurs touristiques se sont montrés très prudents dans la mise en place de nouveaux projets en raison de l'incertitude économique. Malgré tout, de nombreuses actions ont été conduites.

Sur les 331 sites fléchés par les financeurs :

- 137 ont été audités.
- 84 études techniques ont réalisées.
- 10 projets ont été ajournés.
- 35 sites ont été installés.

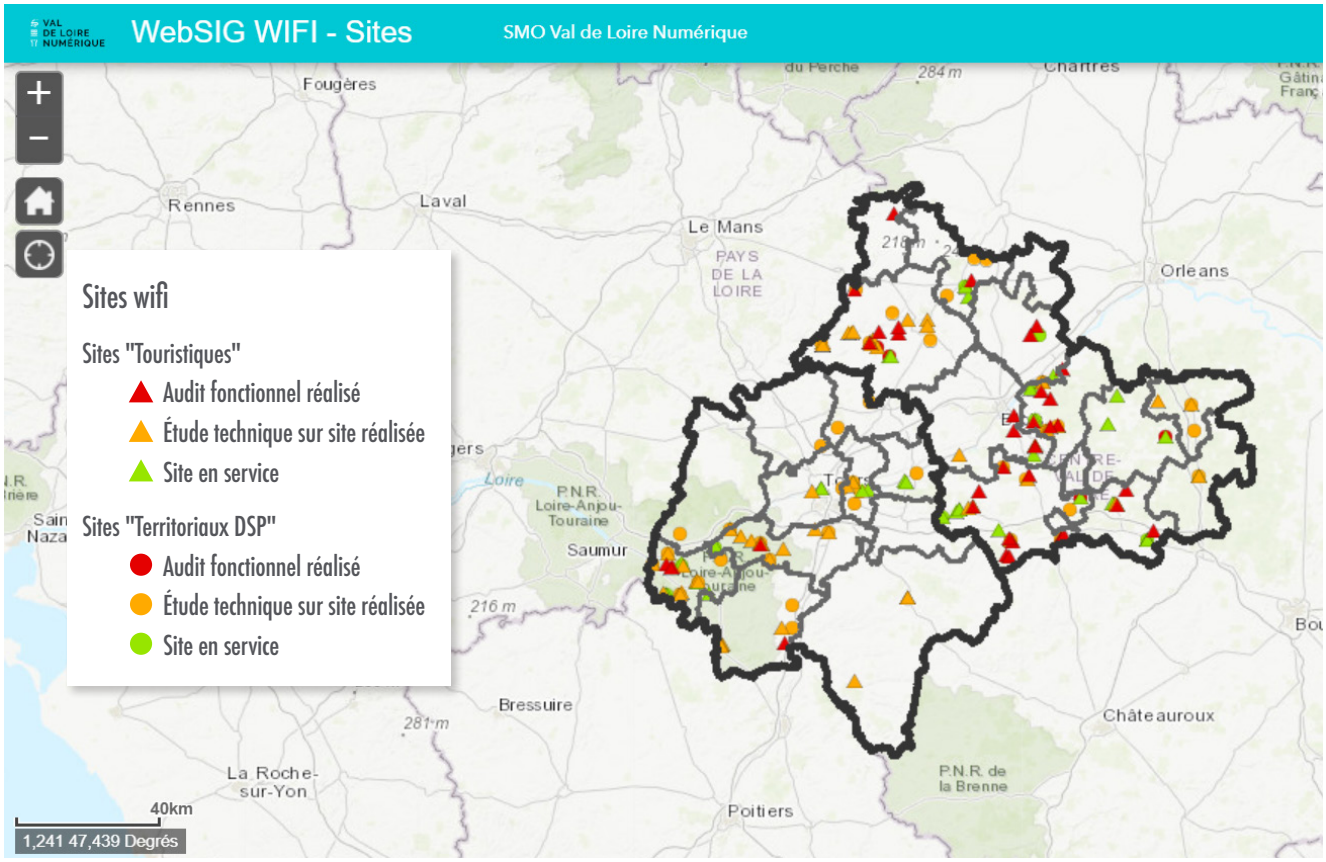

Source : https://websig.pilote41.fr/applis/wifi/

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

2 LE PROJET SMART VAL DE LOIRE

C'est l'enjeu majeur des mois et des années à venir en matière d'usages pour le SMO.

Et cela va passer dans un premier temps par la définition d'une stratégie mais aussi par la conduite d'expérimentations à l'échelle des départements ou des communautés de communes.

Les problématiques à adresser sont aussi variées que le sont les compétences dont sont dotées les différentes collectivités membres du SMO : solidarité, tourisme, gestion des réseaux, organisation des mobilités, gestion des ressources, gestion des risques…

Le schéma ci-dessous illustre succinctement les enjeux de ce vaste projet et le champ des possibles :

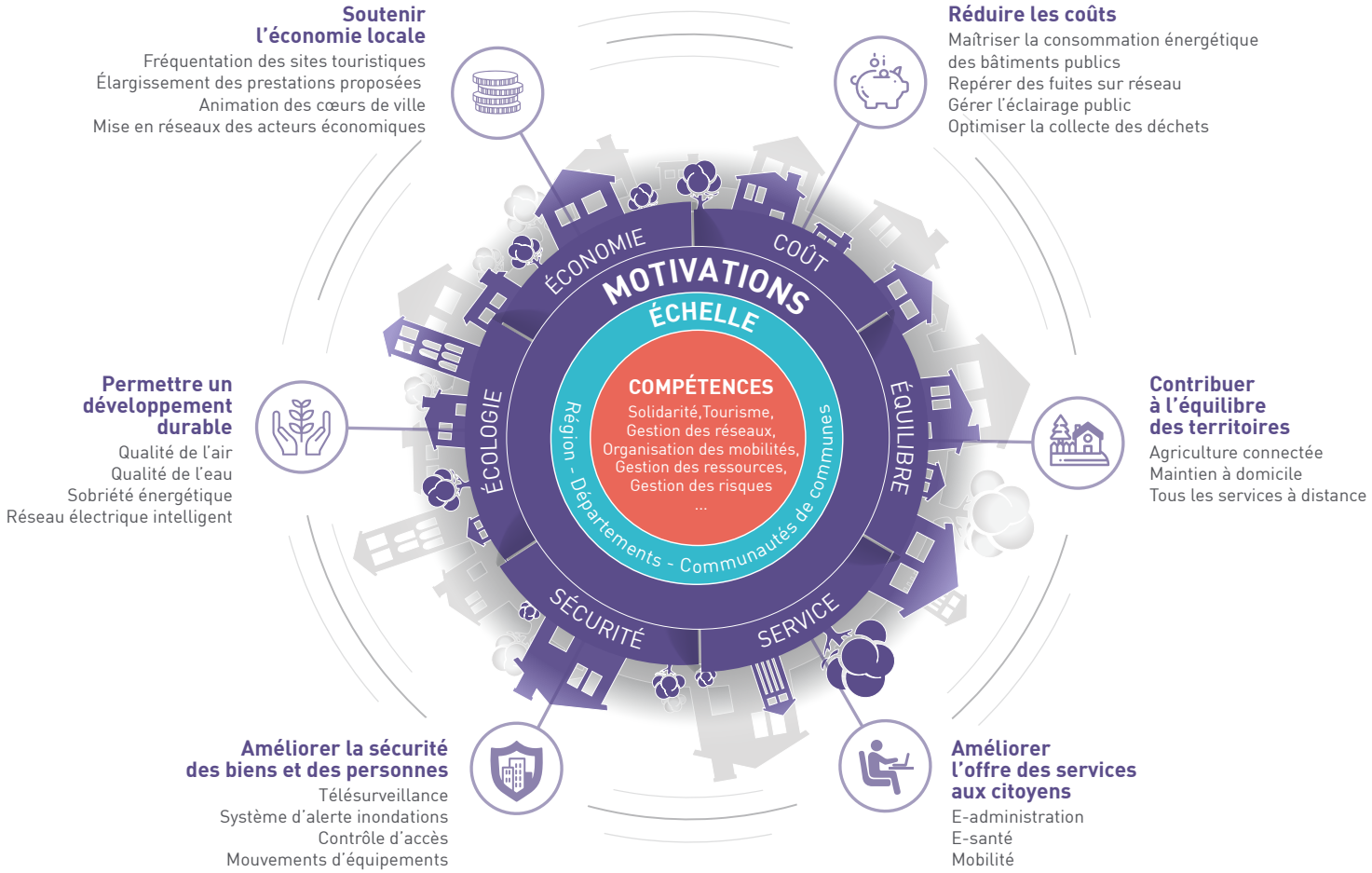

Dans les différents cas d'usage, il convient de collecter de l'information à partir de sondes, de compteurs et de capteurs divers, de la traiter puis d'exploiter ces données afin de mieux connaître son territoire ou de déclencher des actions avec des niveaux de réactivité variés selon les usages.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Si un travail de spécifications et des choix sont à faire, une conviction structure dès à présent l'approche

Briques techniques et fonctionnelles

Les briques techniques et fonctionnelles qui ont été mises en place pour les besoins du wifi territorial ont vocation à constituer le socle du projet de territoire intelligent. Les grandes composantes du dispositif à développer sont en effet déjà en place :

- Un entrepôt de données a été élaboré pour anticiper les futurs usages du territoire intelligent, en termes de variété, de volumétrie et de vélocité de la donnée collectée. Cet entrepôt de données a été configuré sur un mode "security by design", c'est-à-dire que la sécurisation de l'infrastructure a été envisagée dès sa conception.
- Des algorithmes ont été développés, notamment à des fins de cryptage pour éviter toute infraction au règlement général de la protection des données.
- Des traitements sont déjà en place pour exploiter en temps réel les données ainsi collectées. À l'heure actuelle, cela permet de visualiser les flux de déplacements des résidents et des visiteurs du territoire.
- Une plateforme de visualisation avec de nombreux utilisateurs (professionnels du tourisme, gestionnaires de sites…) a également été développée pour superviser les faits et les événements mesurés. Elle a été lancée en mai 2021.

Méthodologie

Au delà des briques techniques et fonctionnelles, c'est la méthodologie de conduite de projet qui a également été validée grâce au wifi territorial en lien avec la filière tourisme.

Des groupes de travail ont été constitués dès 2019 pour identifier les attentes des acteurs de la filière tourisme sur les informations qui pourraient être mises à leur disposition.

Tous les niveaux de territoires ont été représentés, ainsi qu'une multiplicité de profils :

- Filière tourisme : centre régional du tourisme, agences départementales du tourisme, offices du tourisme.
- Institutions en charge de la compétence tourisme : EPCI, Départements.
- Professionnels du tourisme : gestionnaire de sites touristiques, d'hébergements, centre des monuments nationaux…

Cahier des charges

Sur cette base, un cahier des charges a été constitué à partir des recommandations reprenant :

- Le format de restitution,
- les graphiques et cartes et les paramètres à activer.

Le SMO a conduit une série d'auditions pour identifier un prestataire apte à fournir une solution "sur étagère". En regard des projets déjà conduits, le choix s'est porté sur la société Geo4cast qui développe des applications de mobilité pour des ministères mais aussi des interfaces d'analyse des déplacements pour de grands groupes privés (Disneyland, SNCF…).

Le financement a été porté par Val de Loire Fibre, dans le cadre du fonds d'usage numérique prévu dans la convention de DSP.

C'est donc avec une solide approche technique et méthodologique que le SMO aborde ce volet essentiel de sa stratégie en matière d'usages numériques.

Le SMO a par ailleurs entrepris une démarche d'ouverture des données par la contractualisation d'un sous-domaine du portail open data de la région. Le premier jeu de données devait être publié au 1er trimestre 2021.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

VAL
DE LOIRE
NUMÉRIQUE

Contacter le SMO Val de Loire Numérique

Olivier LEGROS, Directeur général des services
02 54 58 42 30
olegros@valdeloirenumerique.fr

Maud LAGNEAU, Directrice adjointe
02 54 58 41 68
mlagneau@valdeloirenumerique.fr

Gaëtan GRÈVE, Directeur technique
02 47 73 37 18
ggreve@valdeloirenumerique.fr

Aurélie BOISSIER, Cheffe de projet Smart Val de Loire
02 54 58 47 28
aboissier@valdeloirenumerique.fr

Aurélie GIRAULT, Assistante
02 54 58 42 31
agirault@valdeloirenumerique.fr

Adeline METTAYE, Assistante
02 54 58 44 39
amettaye@valdeloirenumerique.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 041-244100798-20210927-041_075_2021-DE

TOURAINE LE DÉPARTEMENT

Région Centre-Val de Loire

Loir&Cher LE DÉPARTEMENT

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Communauté Touraine-Est Vallées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELRENAUDAIS

Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

CHINON VIENNE & LOIRE
Communauté de communes

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Gâtine Choisilles PAYS DE RACAN
Cultiver l'art d'entreprendre

Tours métropole Val de Loire

Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

LOCHES SUD TOURAINE
Communauté de Communes

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

CCRM
Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois

Beauce Val de Loire
Communauté de communes

Sologne des Étangs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Cœur de Sologne
Communauté de Communes

Sologne des Rivières

Communauté de Communes des COLLINES du PERCHE

TERRES DU VAL DE LOIRE

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRITOIRES VENDOMOIS

cphv Communauté Perche & Haut Vendômois

Communauté de communes VAL DE CHER CONTROIS
Territoire de progrès

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Plan France Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

© Conception et réalisation : Val de Loire Numérique / M. Lartigue

VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

02 54 58 44 39
contact@valdeloirenumerique.fr
Syndicat mixte ouvert
Val de Loire Numérique
Hôtel du Département
Place de la République
41020 BLOIS Cedex
WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR